

Forum « Santé et environnement »

vendredi 24 novembre 2006



© Lahcène Abib

NOUS SOIGNONS CEUX QUE LE MONDE OUBLIE PEU À PEU.



Michel Brugière, directeur général de Médecins du Monde

Merci d'être présents à ce forum « Santé et environnement ». Ce forum, nous l'avons monté avec **Ruth Stegassy** qui est journaliste à France Culture et qui est spécialiste des questions d'environnement. C'est donc elle qui animera cette table ronde. Pourquoi ce sujet ? Depuis quelques années, la question de la santé en rapport avec des problèmes concernant l'environnement interroge Médecins du Monde. Nous avons eu quelques tentatives de mission en particulier sur les questions nucléaires mais il y a une mission par contre que nous menons depuis 1993 qui est celle du saturnisme infantile. Cette mission est, je pense, assez exemplaire par les résultats obtenus et par les progrès qui ont été faits au plan politique. Donc, ce soir, nous allons entendre une série d'experts que je vais rapidement vous présenter :

- monsieur **Roland Desbordes** est président de la Criirad, une association qui a créé un laboratoire de contrôle de la radioactivité. Il nous parlera de l'uranium en France et au Niger,
- monsieur **Gérard Borvon** est fondateur de l'association S-Eau-S qui s'occupe des problèmes de pollution de l'eau par différents organismes et pesticides,
- monsieur **Henri Pézerat** est toxicologue, il est directeur de recherche honoraire au CNRS. C'est lui qui a été, je peux dire, l'homme de l'amiante ces dernières années,
- le Docteur **Frédéric Mauny** est maître de conférence des universités, praticien hospitalier, épidémiologiste. Il nous parlera plutôt de l'approche méthodologique des problèmes de santé dans ces contextes là. Nous, les humanitaires, médecins humanitaires, nous savons ce qu'est l'urgence. Nous sommes capables d'aborder effectivement des problèmes de développement mais nous ne sommes peut-être pas très forts sur la question du diagnostic de santé dans ces contextes là,
- monsieur **Jean-Pierre Getti** est magistrat, il est vice-président de l'association Sherpa de **William Bourdon**. Il amènera la dimension juridique concernant effectivement la prise en charge des victimes des intoxications d'origines diverses,
- madame **Annie Thébaud-Mony** est sociologue, elle est directeur de recherche à l'INSERM et s'occupe de santé au travail. Elle est membre de l'association Ban Asbestos qui est un réseau international de lutte contre l'amiante.

Ruth Stegassy, journaliste à France Culture

Bonsoir, en fait, je ne sais pas très bien dans quelle mesure, vous, vous vous sentez informés sur ce lien entre santé et environnement. Donc, nous pourrions à la limite nous amuser à inverser les choses et commencer par vous demander si vous avez conscience des liens qui existent et si vous avez des idées de thèmes, nous en avons déjà évoqué et Michel en a évoqué plusieurs. Vous serez surpris d'entendre la diversité de témoignages, de récits. Ça, c'est la première chose. La seconde chose, c'est que les récits que vous allez entendre, très souvent, plongent dans le passé, c'est-à-dire qu'on commence aujourd'hui, depuis un an et demi, deux ans, à parler de santé/environnement et les gens qui sont à cette

table, pour la plupart, sont des militants. Ils sont ce qu'on appelle aujourd'hui des lanceurs d'alerte, des gens qui depuis dix, vingt, trente ans, se battent pour faire reconnaître quelque chose qui a beaucoup de mal à arriver dans les médias et jusque dans les foyers. Il y a énormément de freins à la diffusion de l'information. Il y a des freins de divers ordres et je pense qu'ils seront évoqués. Le premier frein que je voudrais évoquer, parce qu'il me paraît important, c'est un frein qui vient de la part des médecins eux-mêmes. Je ne sais pas si vous avez entendu parler de Gilles-Eric Séralini, qui est biologiste moléculaire et qui a coutume de dire qu'il faut sortir de la pensée pasteurienne, c'est-à-dire qu'il faut arrêter de penser qu'une cause produit un effet sur un organe. Ça, c'était vrai pour les maladies infectieuses. Aujourd'hui, nous sommes dans un cas de figure totalement différent. Si je peux vous donner une image, c'est vrai qu'une balle tirée à bout portant tue tout de suite, en revanche la première cigarette ne tue pas, elle met beaucoup plus longtemps à tuer et elle a des moyens beaucoup plus diversifiés d'arriver à tuer. Donc, c'est un peu dans ce cadre là qu'il va falloir vous mettre, dans ce cadre de pensée. Ensuite, l'autre chose que vous allez entendre, découvrir ou en tout cas approfondir, c'est l'énormité des pressions qui sont faites sur ceux qui voudraient faire connaître les liens entre santé et environnement. Il y a de véritables freins parce qu'il y a de véritables conflits d'intérêt qui font qu'il est très difficile aujourd'hui de faire des analyses, de les publier, de faire des enquêtes, d'en parler et d'avoir des certitudes parce que tout simplement, on empêche à tous les niveaux et à tous les échelons de faire ces études là. Donc, nous allons peut-être commencer par l'ancêtre des questions et des liens entre santé et environnement, l'amiante, Henri Pézerat, l'amiante qui n'est pas encore dans ce cas de figure que je viens d'évoquer, c'est-à-dire que nous ne sommes pas encore sorti de la pensée pasteurienne : l'intérêt de l'amiante si je peux dire ou la chance de l'amiante, c'est qu'une cause produit un effet.

Henri Pézerat, directeur de recherche honoraire au CNRS, toxicologue

Je ne vais pas repartir sur le problème de la multitude de polluants venant de l'environnement qui touchent les humains et qu'on retrouve dans tous les organes, Ruth vient d'en parler. Vous avez aujourd'hui des quantités d'enquêtes sur ce qu'on trouve dans le sang, y compris provenant de députés et de personnalités diverses, sur ce que l'on trouve dans l'air intérieur de monsieur x et de monsieur y comme par exemple l'air de son appartement. Donc, il y a un peu partout des tas de produits, en particulier, une nouvelle classe de produits que l'on appelle des perturbateurs endocriniens qui posent problème sans qu'on sache d'ailleurs très bien ce qu'ils vont bien pouvoir faire à l'intérieur de l'organisme. Le problème, c'est la prise de conscience de ces questions de santé/environnement puis de repérer et de maîtriser les polluants qui posent le plus de problèmes. C'est un problème difficile obligatoirement parce que nous sommes avec l'environnement dans des phénomènes diffus qui touchent des populations très larges et de façon très différente. Nous avons de la peine à circonscrire exactement cette relation de causalité dont parlait Ruth, au moins partielle entre un produit et puis tel ou tel effet. Donc, il y a des réactions qui sont différentes et qui sont éclatées ce qui explique aussi la diversité de cette table. Il y a des gens qui vont parler du nucléaire, des gens qui vont parler de l'eau, des gens qui vont parler de l'amiante et de divers autres produits tout simplement

parce que nous ne pouvons avoir pour l'instant une vue globale de tous ces problèmes d'environnement. Je prendrai trois exemples mais je ne resterai pas sur ce cas quasi historique que vient d'évoquer Ruth, c'est-à-dire l'amiante bien que nous ayons commencé en 1975. J'interviendrai également sur le problème des cancers d'enfants et le problème des cancers professionnels avec nos actions dans des cas là. Sur l'amiante, nous avons commencé en 1975 à Jussieu parce que nous avons de l'amiante au-dessus de la tête. Nous avons, à ce moment-là, très vite pris conscience à une quinzaine, une vingtaine, peut-être une trentaine de personnes, qui se réunissaient de façon quasi-régulière chaque semaine ou plusieurs fois par semaine et qui ont constitué un collectif informel, qui, pendant cinq ans, a permis malgré tout une campagne de presse très importante sur l'amiante de 1975 à 1980. Alors, pourquoi cette période relativement courte de cinq ans et quelles ont été à la fois les raisons du démarrage et puis finalement du blocage ? Les raisons du démarrage c'est que nous avons conscience que ce problème de l'amiante ne serait pas réglé à Jussieu seul et pour Jussieu seul. Nous avons très vite conscience que c'était un problème très général qui touchait avant tout des milieux ouvriers directement concernés chaque jour par une pollution importante dans des entreprises, et donc, nous avons recherché immédiatement l'alliance avec des syndicats ouvriers de l'industrie de l'amiante, alliance également avec les organisations de consommateurs comme Que Choisir. Durant cette période, il y a eu une période où effectivement la presse reprenait très fréquemment tout ce qui pouvait se dire mais il est vrai aussi que nous avons encore un nombre limité de victimes. Pourquoi ? Parce que les maladies dues à l'amiante, j'entends surtout les cancers, ont des temps de latence très longs et que la courbe d'importation de l'amiante a commencé vraiment à décoller vers 1950/1955/1960 et donc nous n'étions pas encore dans la période où il y avait un grand nombre de victimes compte tenu des temps de latence de ces maladies. A cette époque, nous avons pu construire ces alliances qui nous ont permis d'obtenir la première réglementation de prévention sur l'amiante. Par exemple, à la RATP, il y avait d'énormes ventilateurs qui ventilaient tous les couloirs de la RATP. Ces énormes ventilateurs étaient entourés d'un flocage d'amiante, c'est-à-dire qu'en réalité, il était ventilé en permanence de l'amiante dans tous les couloirs de la RATP et dans toutes les sorties. Nous avons réglé ce problème avec les syndicats de la RATP et en particulier avec les syndicats qui étaient les plus concernés notamment ceux qui s'occupaient des postes de redressement, lesquels étaient bourrés d'amiante et qui par ailleurs tenaient les manettes de l'électricité. Du jour au lendemain, ils pouvaient arrêter les lignes. Donc là, nous avons relativement vite obtenu des résultats car les acteurs du mouvement social qui s'est greffé sur ce que nous apportions comme documentation en tant que scientifiques, en particulier, ces acteurs là avaient des moyens qui ont permis effectivement d'avancer. Alors, il y a eu la première législation sur la prévention avec paradoxalement un effet contraire, c'est-à-dire que cette législation a apporté des apaisements aux yeux des syndicats ouvriers qui étaient par ailleurs soumis à une pression terrible sur la fermeture des sites et sur les menaces liées à l'emploi. Donc à partir du moment où la législation prévention est sortie en 1977, en fait, petit à petit les syndicats nous ont laissé tomber et nous nous sommes retrouvés fin 1979, début 1980, un petit groupe qui avait l'impression de tourner un peu sur lui-même. Nous avons alors, dans une certaine mesure, mis en veilleuse une action spécifique sur l'amiante pour nous intéresser plus largement à l'ensemble des maladies professionnelles mais sans illusion cette fois-ci sur une action large pouvant aller jusqu'à l'interdiction de l'amiante. En

fait, nous avons été relativement timides sur l'interdiction de l'amiante en 1975/1980 parce que les syndicats nous disaient que si nous faisons des actions en ce sens, ils perdraient leur travail et ils seraient au chômage. D'autre part, nous avons le problème d'absence d'études sur des tas de fibres de remplacement et à partir de là, l'argument de remplacer l'amiante par des produits aussi dangereux avait malgré tout de l'impact. Donc, nous n'avons pas pu aller jusqu'au bout durant la période 1975/1980 mais nous avons redémarré en 1993/1994 avec cette fois-ci des données sur une croissance très inquiétante de la mortalité en France par mésothéliome. C'est un cancer spécifiquement dû à l'amiante qui touche les plèvres et qui est mortel en très peu de temps. Donc, nous avons des données incontestables et un réveil de la population de Jussieu également sur ce problème. Nous avons redémarré en 1993/1994 cette fois-ci en formant un mouvement large avec quatre associations :

- l'association pour l'étude des risques du travail (ALERT),
- un comité propre à Jussieu qui existe toujours, le comité anti-amiante,
- la ligue contre le cancer du Val d'Oise,
- la FNATH, une fédération qui s'occupe d'accidentés du travail.

Cette fois-ci, nous avons pu aller jusqu'au bout c'est-à-dire jusqu'à l'obtention de l'interdiction de l'amiante à la fin de l'année 1996/début 1997.

Ruth Stegassy

Il me semble qu'il serait intéressant de faire juste un point sur les normes, c'est-à-dire de parler de cette lutte qui a duré des décennies pour obtenir de faire baisser les normes. Je sais que c'est toi qui m'avait dit le premier « les normes, c'est toujours une question de rapport de force ». C'est peut-être important de le souligner.

Henri Pézerat

Dès le départ, les normes en questions, il n'y en avait pas. Puis en 1977, il y a eu une législation de prévention avec une norme à un niveau tel qu'on avait des tas de publications scientifiques qui nous disaient déjà qu'avec cette norme là, nous pouvions combattre les effets de ce qu'on appelle des fibroses lesquelles sont des maladies non tumorales mais nous ne pouvions pas empêcher la survenue des cancers. Donc, les normes qui avaient été mises sur pied à partir de 1977 étaient très insuffisantes et faisaient baisser l'exposition d'une façon insuffisante. Ce qu'il faut comprendre de cette époque, c'est que nous avons gagné au bout du compte parce que nous avons deux choses. Nous avons d'une part un pool de scientifiques qui étaient capables de tenir tête à n'importe quel expert au plan mondial sur la question envisagée, et, d'autre part, il y avait un mouvement de masse important pour interdire complètement l'amiante. Ces deux conditions, nous allons les retrouver sur les autres cas que je voudrais évoquer parce que je pense qu'il ne faut pas rester uniquement sur cet exemple. Je vais prendre le problème des cancers d'enfants pour lesquels je suis intervenu à deux reprises :

- un premier cas à Vincennes dont il a été question assez souvent dans la presse ces dernières années avec six cas de cancers d'enfants de moins de six ans sur un site très limité à Vincennes pour une période courte de 1995 à 2001. Nous avons obtenu des tas d'études. Nous avons des dossiers absolument phénoménaux mais au bout du compte c'est un échec parce que nous n'avons pu obtenir le repérage de l'origine des excès de cancer, c'est-à-dire des produits qui ont provoqué ces cancers. Lorsqu'il y a un nombre relativement élevé de cas sur une période limitée et sur un territoire limité, nous appelons cela des clusters c'est-à-dire des rassemblements de cas pendant un temps donné. Donc, nous n'avons pas pu aller jusqu'au bout et ça vient du fait qu'il y a eu une certaine timidité du mouvement social. Nous avons fait des meetings avec 600/700 personnes, notamment en présence du Directeur général de la Santé. Nous avons fait énormément de choses et pourtant, au bout du compte, nous n'avons pas gagné parce que l'affaire a été confiée à Kodak qui devait lui-même prouver qu'il était à l'origine de la pollution. C'est la procédure en France, c'est au pollueur de prouver qu'il a bien pollué donc, à partir de là, ça ne débouche que sur une impasse. Et nous n'avons pas eu la force d'aller jusqu'au procès, c'est-à-dire que ce qui nous a manqué, c'est la détermination suffisante du côté des victimes pour porter plainte. Cela s'explique d'ailleurs par la difficulté d'aborder les cancers d'enfants. Ce n'est pas facile du tout et nous sommes obligés d'en tenir compte. Néanmoins, ça a remué beaucoup de choses en ce sens que tous les organismes tels que l'INERIS ou l'Institut de veille sanitaire n'avaient jamais fait autant d'études sur un problème de ce type mais en même temps nous avons conscience d'un certain échec.
- Le deuxième cas, c'est dans un gros bourg dans le Perche à Mortagne-au-Perche où il y avait quatre cas de cancers d'enfants de moins de cinq ans dans une petite école privée en moins de deux ans. En fait, c'est pareil, c'est également l'échec parce que le blocage s'est fait à tous les niveaux :
 - blocage des études que l'on a demandées malgré les nombreux rapports demandant des enquêtes,
 - blocage au niveau de la Direction générale de la Santé, de l'Institut de veille sanitaire également blocage au niveau des Cire, c'est-à-dire des centres épidémiologiques régionaux,
 - absence d'action conséquente de la population concernée.

On nous oppose trois types d'arguments :

1. il y a plusieurs types de cancers. Comme si une pollution par un cancérogène donné devait donner un seul type de cancer, c'est complètement absurde. Il y a des cancérogènes qui sont effectivement spécifiques à certains sites, c'est vrai, mais la plupart des cancérogènes sont multisites et peuvent toucher plusieurs organes ;
2. ils n'ont pas trouvé dans l'école de lien avec des cancers mais nous leur avons dit que c'était absolument normal, l'école est un lieu d'observation. Ce n'est pas un lieu de contamination. L'école, c'est ce qui permet effectivement de voir qu'il y a une anomalie. Chez les adultes, nous ne voyons pas ce type d'anomalies parce qu'ils sont complètement dispersés dans la population, chacun voit son médecin qui n'est pas le même que son voisin. L'école, par contre, permet de rassembler tous les enfants en un même lieu d'observation donc chercher l'école comme lieu

de contamination est une absurdité, surtout quand il y a à proximité une usine fortement polluante ;

3. il n'y a pas d'études qui indiquent quelles sont les causes pouvant expliquer de telles choses, donc c'est impossible, c'est obligatoirement le hasard. Pour arriver à justifier que c'est le hasard, on a fait ce que j'appellerais de l'épidémiologie fantaisiste c'est-à-dire que l'on a pas tenu compte du fait que les enfants ont dû être exposés au maximum sur deux, trois ans, donc sur une période limitée. Or ils ont fait de l'épidémiologie sur trente ans d'exposition, c'est-à-dire en remontant trente ans en arrière ce qui n'avait aucun sens puisqu'il n'y avait évidemment jamais eu de cancers auparavant. De plus ils ont pris des populations d'enfants beaucoup plus larges au point de vue âge.

Et pourtant l'odeur de la ville -désagréable- est celle d'une usine d'équarrissage et ces usines d'équarrissages, dans la période où les enfants ont pu être contaminés entre 1993 et 1997, recevaient des quantités énormes d'animaux car nous étions en pleine période de la vache folle. Et donc la pleine période où l'on cherchait à se débarrasser du prion qui était à l'origine de cette épidémie. Une des recherches a été de monter la température de traitement des viandes dans ces usines d'équarrissage puisque c'est là qu'ils faisaient de la farine animale. A ce moment là personne n'a songé que quand on se met à chauffer des protéines, on peut faire ce qu'on appelle des hétérocycles aminés qui sont des cancérogènes remarquables, multisites, qui jouent vraiment à très faible dose. Ce n'est pas une certitude mais personne dans les autorités n'a voulu accepter de tester cette hypothèse qui n'est pas difficile à vérifier à partir des émanations de cette usine. Donc nous avons subi un échec dû au refus des autorités de santé publique de faire leur travail, et dû également à l'absence d'un mouvement social et ça s'explique très bien parce que dans ce village qui vit essentiellement de la principale usine, la quasi seule grande usine de la région, il est très difficile de demander à cette population de se manifester d'une quelconque façon. Tout le monde a peur parce que tout le monde a de la famille qui travaille plus ou moins pour cette entreprise. Donc il y a les conditions qui permettent ou qui ne permettent pas d'aboutir, sur un problème d'environnement, à mettre en cause des problèmes de santé.

Je termine par un problème positif par contre, là où nous avons réussi, au moins partiellement. C'est un problème de cancers professionnels dans une petite ville qui s'appelle Commeny au centre de la France. Il y a un atelier qui fabrique des produits constituant des additifs pour la nourriture animale dont la vitamine A en quantité énorme, c'est une très grande usine. En 1982, ils ont changé le mode de fabrication en introduisant une nouvelle molécule qui n'est pas utilisée par ailleurs mais qu'ils ont synthétisée spécialement pour ça. Dès 1990, suite aux demandes du médecin du travail, des tests in vitro ont été réalisés, c'est-à-dire les tests d'Ames et les tests de clastogénicité, qui se sont révélés positifs sans que pour autant la direction ne prenne la moindre précaution. En 1994, le médecin du travail déclare deux cas de cancers du rein et commence à informer effectivement la direction puis le personnel. En 1998/1999, il en est à six cas de cancers du rein, il informe cette fois-ci le personnel par une plaquette de recommandations mais il est invité à quitter son poste. En 2001, je rencontre les syndicalistes qui sont au Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail. J'interviens à leur CHSCT en 2002 en mettant en cause directement cette petite molécule puisque c'était elle effectivement qui avait changé tout le

processus de préparation. En février 2003, voyant que rien ne bouge, on prends les grands moyens et les grands moyens pour faire avancer les grands problèmes de l'environnement, c'est un article dans Le Monde et une conférence le lendemain matin sur le site même de Commeny et ça marche. Le lendemain et le surlendemain, toutes les institutions débarquaient à Commeny : l'INRS, l'InVS, la Cram. Tout le monde se disait prêt à faire quelque chose. C'est terrible mais effectivement nous n'arrivons à faire quelque chose sur ce type de problème qu'en mobilisant la presse, autrement, on n'y arrive pas. Nous sommes en 2006 et nous en sommes à 25 cas de cancers du rein pour 250 personnes au maximum qui ont dû fréquenter cet atelier. Alors que ce cancer est relativement rare il y a d'autre part 15 cancers de la prostate ce qui est une donnée absolument anormale. Mais la direction refuse toujours d'envisager la substitution du produit en cause. La substitution est au cœur de la bataille sur Reach mais nous aurons l'occasion d'en reparler. Tout le problème est de réguler, de réglementer l'utilisation des produits chimiques mais aussi de voir leur intérêt économique avec leurs revers au plan toxicologique mais en règle générale nous nous heurtons toujours au refus de la substitution. Sur quoi avons-nous gagné ? Sur l'identification du produit cancérigène. Il y a eu un certain nombre d'études y compris animales. Nous avons augmenté la prévention, nous avons mis en route la réparation et nous avons créé la première association des victimes de la chimie. C'est de ce point de vue assez exemplaire et cela tient au fait qu'il y a eu un mouvement social puissant notamment avec un syndicat extrêmement ouvert aux problèmes de santé.

Les deux leçons que je tirerai de tout cela c'est qu'il faut, pour arriver à avancer en matière de santé/environnement, et ce, quel que soit le problème, un pôle de référence scientifique et médical pour faire face aux experts patronaux parce qu'on a systématiquement en face de nous des gens qui mentent, en nous servant tout l'éventail des cabinets de communication que ce soit pour l'amiante ou les pesticides. Il y a des boites de communication qui ne font que cela, c'est-à-dire conseiller les industriels sur le langage à tenir quand tel ou tel produit est mis en cause. Et la deuxième leçon, c'est qu'il faut que se crée un mouvement social porteur du changement en prévention et en réparation, y compris, par recours devant les tribunaux.

Ruth Stegassy

Il est important d'insister sur cette nécessité du mouvement social et, de fait, il s'est constitué au fil des années ce qu'on appelle aujourd'hui une véritable expertise citoyenne. Expertise citoyenne, pourquoi ? Parce que ce sont vraiment les citoyens, des groupes de citoyens qui se sont emparés d'un problème en sentant qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas. D'ailleurs, Henri, tu disais quelque chose sur les médecins qui sont dispersés et qui ne voient pas nécessairement les choses. Il y a aussi le cas de certains médecins, j'en ai rencontré un en 2003, je crois, c'était un neurochirurgien qui me disait qu'il voyait arriver de plus en plus de gens avec des tumeurs au dessus de l'oreille et il avait la conviction que ça avait un lien avec les téléphones portables. Je lui ai dit qu'on pouvait faire une interview mais il a refusé parce qu'il se sentait très seul et qu'il avait peur d'être ridicule. Bref, parfois, c'est important qu'il y ait plusieurs médecins pour que réussisse à se construire du côté du référent scientifique un contrepoint aux discours des communicants des grandes industries. Mais alors

pour revenir à l'expertise citoyenne et au travail des citoyens, nous pourrions prendre le cas de S-Eau-S, une des innombrables associations qui, en Bretagne, se sont constituées pour lutter sur les problèmes de l'eau, qui comme on le sait, sont assez colossaux.

Gérard Borvon, fondateur de l'association S-Eau-S en Bretagne

Je ne sais pas si nous sommes vraiment experts, vous en jugerez peut-être parce nous nous adressons ici à un public averti. Je suis originaire de Bretagne. Notre association, S-Eau-S, est une association bretonne qui a été créée dans les années 90. Mais depuis plus longtemps encore, je milite à l'association Eau et Rivières de Bretagne créée en 1969. C'est donc une action très ancienne, c'est une expérience bretonne que je vais vous donner mais c'est une expérience, qui, à mon avis, a valeur pour l'ensemble du territoire français. On pourrait décrire la même chose dans le Sud-Ouest avec la culture du maïs. Je veux parler, ici, de la pollution d'origine agricole qui est quand même très importante dans le domaine de la santé parce que l'agriculture, c'est l'alimentation. Nous pourrions également parler de la pollution dans les plaines céréalières au centre de la France ou de la pollution agricole en l'Alsace. Pratiquement toutes les régions françaises sont concernées. Et puis, parce que nous sommes ici à Médecins du Monde, je voudrais signaler que ce modèle européen, le modèle français essentiellement, est le modèle qu'on essaie d'exporter sur l'ensemble de la planète. C'est donc déjà ce qu'on trouve déjà dans certaines régions dites du tiers-monde et qu'on risque de trouver de plus en plus. Je pense que l'exemple breton a valeur d'exemple. Pour nous, la pollution en Bretagne a commencé avec le développement de ce qu'on a appelé les "trente glorieuses", c'est-à-dire un développement de l'agriculture phénoménal. Nous sommes partis d'une agriculture de petites exploitations, de bocages jusqu'à une agriculture intensive dont la première manifestation a été l'arasement des talus. La longueur de talus, qui a été arasée en Bretagne, a atteint 200 000 km. C'est de quoi faire cinq fois le tour de la terre. Alors qui dit talus supprimés, dit immédiatement ruissellements très importants, inondations mais surtout suppression de tout ce qui pouvait capter la pollution. Les talus sont des pièges à polluants et permettent, justement, une lutte intégrée contre les parasites des cultures à travers tous les oiseaux qui nichaient dans ces talus et la diversité des plantes qu'on y trouvait. Donc, nous nous mettions dès le départ en situation d'avoir de graves problèmes. Et ces problèmes n'ont pas tardé à arriver avec l'augmentation de la production. Ce que nous avons vu d'abord c'est la mise en place de laiteries ou d'abattoirs qui considéraient les rivières comme des égouts. Eau et rivières de Bretagne s'appelait au début "Association pour la protection des salmonidés en Bretagne". Ce sont des pêcheurs en voyant les poissons le ventre à l'air qui se sont dit que ça ne pouvait pas continuer et qu'il fallait se mobiliser pour arrêter cette pollution de nature organique. La rivière pouvait changer de couleur du jour au lendemain quand c'était une laiterie, elle était blanche. Le lendemain, elle était rouge parce que c'était l'abattoir. Mais là, les pêcheurs avaient un moyen de réagir parce que lorsqu'un poisson a le ventre en l'air, les gardes-pêche peuvent sanctionner. Leur action, donc, a rapidement obtenu des résultats parce qu'en une dizaine d'années, les stations d'épuration se sont mises en place. Dans les années 80, l'eau a retrouvé une clarté qui fait que les poissons n'avaient plus le ventre en l'air, enfin, à ce moment là, pas dû au moins aux abattoirs ni aux laiteries. Mais nous nous sommes rendu compte que malgré l'eau claire, il y avait un milieu qui était complètement perturbé mais que c'était dû cette fois-ci, non pas à une

pollution ponctuelle comme ce qu'il y a à la sortie des abattoirs, mais à une pollution diffuse. Ça se manifestait par l'apparition des algues vertes sur le littoral, de l'eutrophisation des plans d'eau lorsqu'ils n'étaient pas suffisamment oxygénés. Nous nous sommes rendu compte que la cause était l'augmentation du taux de nitrate dans les rivières.

Ce taux de nitrate était dû à deux choses :

- les nitrates minéraux qui étaient mis sur les champs,
- les épandages de lisiers parce que l'élevage s'était développé. En Bretagne, nous avons 6% du territoire agricole français, mais nous avons 60% de la production porcine, 40% de la production d'œufs et 20% de la production de bovins.

Voilà, tout ce qui est concentré chez nous. Donc, immédiatement, nous avons vu croître une pollution par les nitrates qui a gagné dans les rivières de l'ordre de 1 à 2 mg par an, c'était très rapide. Dans un premier temps, nous étions assez démunis face à cette pollution jusqu'au moment où dans les années 80/81, une directive européenne a fixé les normes pour la qualité de l'eau pour la consommation humaine. Jusqu'à cette date, rien n'avait été officialisé. Il a fallu attendre 1981 pour qu'on fixe la norme pour les nitrates de 50 mg comme concentration maximale admissible dans l'eau de boisson avec un nombre guide de 25 mg par litre de nitrates. Mais, en 1981, l'Europe avait donné 5 ans pour entrer dans les normes, c'est-à-dire qu'en 5 ans, il fallait que tous les réseaux d'alimentation soient descendus en dessous de 50 mg. Lorsque nous avons fait le bilan en 1985, non seulement ça n'avait pas diminué mais ça avait encore augmenté. Si bien qu'en France, on a demandé à Bruxelles une dérogation pour 5 ans en promettant qu'on allait faire tout ce qu'il fallait pour récupérer la qualité mais en 1990, rien n'avait changé. En 1995 et en 2000, non plus. La France a été de multiples fois condamnée par le tribunal à Bruxelles. Nous attendons l'amende qui ne tombe jamais parce que les lobbies sont suffisamment puissants pour la faire reculer au fur et à mesure. Donc, voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Ruth Stegassy

Avec quelles conséquences sur la santé ?

Gérard Borvon

Ce qui est intéressant, justement, c'est que les protecteurs de l'environnement n'avaient aucune norme pour la qualité de l'eau dans l'environnement et puis tout d'un coup en 1981 est arrivé une norme qui concernait la santé humaine pour protéger l'environnement. Ce sont les protecteurs de l'environnement qui ont utilisé ces normes. C'est assez paradoxal, nous avons utilisé la santé humaine pour protéger l'environnement. Nous nous sommes donc posés la question de l'incidence des nitrates sur la santé. Jusqu'à présent, personne ne le savait, d'ailleurs nous ne savions pas non plus quelle était la quantité de nitrates que nous avons dans notre eau. Donc, lorsque nous parlons d'expertise citoyenne, voilà ce que nous avons été obligé de faire. Notre association, un peu comme la

Criirad, a invité les gens à acheter des parts pour qu'on monte un laboratoire indépendant pour l'analyse de nitrates. Nous nous sommes équipé en essayant d'avoir un matériel performant, aussi performant que le matériel dont pouvait disposer les laboratoires officiels. Et nous avons commencé à tourner sur les marchés parce qu'il y a des mesures qui étaient faites par la DDASS mais beaucoup de personnes en milieu rural ont un captage individuel ou encore la mesure est faite une fois par an par la DDASS dans les petits villages. Et c'est comme ça que nous avons pris conscience, que les citoyens sont allés aux devant des gens sur les marchés pour leur expliquer dans quel état de pollution nous nous trouvions. Donc la première démarche, c'était où est-ce qu'on en est ? Quand nous avons su où nous en étions, nous avons obligé les pouvoirs publics à réagir aussi, c'est-à-dire à publier toutes les semaines dans les journaux, chez moi, c'est le cas, le taux de nitrates au robinet. Et puis, nous nous sommes interrogé sur ce qui était connu concernant la santé. Nous nous sommes rendu compte que les sources d'information étaient très peu importantes à cette époque là. La première source d'information que nous ayons eu, et qui était la plus importante, était un congrès qui s'était tenu en 1993 à Rennes. C'est quand même assez tardif. C'était la société française de santé publique qui avait tenu à Rennes à l'Ecole Nationale de Santé Publique un colloque sur les nitrates : « Véritables problèmes de santé publique ou effet de mode ? ». Nous y avons appris comment étaient construites les normes, en particulier, qu'elles avaient été construites sur la maladie du nourrisson qu'on appelle la Méthémoglobinémie. C'est un nom assez compliqué, mais les nourrissons jusqu'à 6 mois peuvent avoir le sang perturbé par ingestion de nitrates qui se transforment en nitrites, lequel sang n'est plus capable de fixer l'oxygène si bien que les nourrissons peuvent mourir d'asphyxie ou de maladie bleue. Ce congrès de médecine avait étudié aussi les effets cancérigènes non pas des nitrates mais des nitrites ou des nitrosamines par lequel les nitrates se transforment et deviennent cancérigènes. Nous avons en Bretagne, dans le Finistère, une particularité. Nous sommes avec le Japon, les statistiques l'indiquent, une des régions où il y a le plus fort taux de cancers de l'estomac et plusieurs congrès de médecins se sont tenus chez nous pour voir s'il n'y avait pas un lien entre les deux : ingestion de nitrates et cancers de l'estomac. Les médecins du CHU de Brest demandent depuis très longtemps qu'il y ait des études sérieuses qui soient faites sur la question et évidemment, nous ne les obtenons pas. Il y a eu beaucoup de pressions pour laisser entendre que les nitrates, finalement, ce n'était pas très dangereux pour la santé. Il y a même un médecin, Monsieur L'hirondel qui a fait toute une campagne avec le CDJA, les jeunes agriculteurs, pour nous expliquer que c'était même quelque chose de très bon pour la santé. Bon, ça n'a pas beaucoup convaincu les consommateurs et il a fallu que ce soit les consommateurs qui se prennent en main. Les excédents de nitrates étaient dus aux excédents de lisiers. L'association Eau et rivières arrivait par exemple le matin dans les grosses porcheries pour faire constater par un huissier que tel gros exploitant, qui était souvent responsable agricole, avait de façon illégale doublé son effectif. Les associations étaient obligées de le faire. C'est-à-dire qu'il existe des lois en France qui ne sont pas appliquées. Voilà, le type d'action que l'on a été amené à faire. Les consommateurs en Bretagne ont réagi aussi en refusant de payer l'eau dont le taux de nitrates était supérieur au 50 mg. Il y avait des actions à St Brieuc ou à Guingamp qui ont été gagnantes c'est-à-dire que les distributeurs d'eau ont dû rembourser aux gens qui avaient fait des procès, au prorata des nombres de jour où il y avait trop de nitrates dans l'eau des bouteilles d'eau. Je connais quelqu'un ayant reçu il n'y a pas très longtemps 7 000 euros pour 3 ans où on lui avait servi une eau à un niveau

supérieur aux normes en nitrates. Je voudrais simplement terminer sur les nitrates pour dire que notre lutte, et on dira la même chose sur les pesticides, rencontre effectivement des obstacles avec les fabricants de nitrates. Pendant tout un temps, nous savions quelle quantité de nitrates était étendue sur les champs en Bretagne mais maintenant ils refusent de publier les chiffres. D'autre part, ils mènent des campagnes de propagande en essayant d'influer sur l'Europe pour qu'on élève le taux des 50 mg. Donc nous devons avoir une résistance de chaque instant là-dessus.

Ruth Stegassy

Alors puisque nous en sommes à parler de résistance et d'obstacles, nous allons continuer avec la question du nucléaire. Le nucléaire, Roland Desbordes, c'est le sujet sur lequel l'OMS n'a pas pris directement.

Roland Desbordes, Président de la Criirad

Nous avons un organisme international qui s'appelle Organisation Mondiale de la Santé et tous les citoyens de la planète s'imaginent que cet organisme a des moyens, qu'il est capable d'intervenir pour les problèmes de santé et en particulier ceux liés à l'environnement. Or, il faut savoir que si l'OMS fait parfois du bon travail, en revanche je vais parler plutôt de ce que l'OMS ne fait pas. Ainsi il y a un domaine dans lequel l'OMS n'est jamais intervenu depuis sa création, c'est-à-dire 60 ans l'année prochaine, c'est le nucléaire : la radioactivité, la radioprotection, les effets des rayons ionisants pour parler généralement, ou alors c'était pour relayer le discours de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). Depuis la découverte de la radioactivité naturelle, il y a plus de 100 ans, l'homme a, par ses activités civiles et militaires et encore plus récemment médicales, dispersé de la radioactivité sur toute la planète. Mais jamais l'OMS ne s'est penché sérieusement sur les problèmes de santé qui pouvaient en découler. Nous nous sommes évidemment demandé quelles en étaient les raisons. Lorsque l'on parle de radioprotection donc de protection contre les effets néfastes des rayonnements ionisants, le seul organisme qui intervienne est l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Or, cette agence est sous le contrôle direct du Conseil de Sécurité de l'ONU. C'est une agence maîtresse de l'ONU alors que l'OMS est une agence subalterne. L'AIEA a signé un accord avec l'OMS en 1959 stipulant que pour tous les problèmes de radioactivité, de radioprotection, d'effets des rayonnements ionisants, l'OMS « devra régler les problèmes d'un commun accord avec l'AIEA », autrement dit s'en remettre aux diktats de l'AIEA. L'AIEA a de par sa situation les moyens de faire des expertises et des contrôles. Alors que l'OMS n'a pratiquement personne parmi ses membres qui soit compétent en radioprotection. Du coup, comme la nature a horreur du vide, c'est l'AIEA qui occupe le terrain.

Ruth Stegassy

Mais il faut préciser ce qu'est l'AIEA, c'est-à-dire que ce n'est pas un organisme de contrôle ou de surveillance.

Roland Desbordes

Absolument, sa vocation principale, tu fais bien de le rappeler, c'est « Atom for Peace » telle qu'elle a été définie au départ avec le discours du Président Eisenhower. Il fallait développer l'énergie nucléaire au moindre coût partout dans le monde. Comme dans beaucoup d'autres domaines cela peut vouloir dire au mépris de la santé si c'est nécessaire ! L'AIEA est en fait plus connue dans les media pour son côté « gendarme » du nucléaire militaire mais ça, c'est tout à fait marginal dans ses activités.

Ruth Stegassy

Mais à partir de là, comme sur le nucléaire, nous pourrions en discuter une semaine. Nous allons essayer de nous limiter à parler de l'uranium en France et au Niger.

Roland Desbordes

Pourquoi a-t-on fermé les mines d'uranium en France ? La question peut être posée puisqu'il y a encore de l'uranium. Ce sont les conditions d'exploitation, c'est-à-dire de travail et d'environnement, qui devenaient extrêmement prohibitives pour l'exploitant. Il devenait donc « intéressant » économiquement d'aller exploiter ailleurs. Là où les conditions sociales et les contraintes environnementales sont nettement moins élevées. C'est pour cette raison que la dernière mine d'uranium a été fermée il y a trois ans à Jouac. Donc la Cogema est allée exploiter au Niger et au Canada. Voici les deux zones d'où provient notre uranium et je peux vous dire que quand on voit les conditions d'exploitation au Niger, je trouve que l'uranium qu'on utilise dans nos centrales n'a pas une bonne odeur. Nous nous sommes d'abord intéressés aux anciennes mines d'uranium en France en constatant qu'Areva, Cogema à l'époque, qui les avait exploitées, avait abandonné ces lieux avec un plan de surveillance inadapté. Mais surtout en allant sur le terrain, on peut voir des millions de tonnes de déchets radioactifs qui sont en pleine nature. N'importe où ailleurs, ces déchets seraient pris en considération comme des vrais déchets radioactifs et ne seraient donc pas en pleine nature. Pourtant là, c'est considéré comme « normal ». Nous en avons été profondément scandalisés. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait une vraie complicité entre l'exploitant et les experts de l'Etat chargés de surveiller et de le contrôler. En réalité, il y a toute une « magouille » absolument incroyable pour ne pas considérer ces matières comme un déchet radioactif mais comme un déchet industriel banal. On « oublie » la radioactivité dans les mines d'uranium avec ce système de comptabilisation de la radioactivité. Si on appliquait la règle normale à savoir si la Cogema était un exploitant comme EDF ou comme d'autres exploitants du nucléaire, elle devrait considérer que ces installations sont des Installations Nucléaires de Bases (INB), c'est-à-dire soumises à des règles très strictes. En tout cas, beaucoup plus strictes qu'aujourd'hui où elle a réussi à avoir un simple statut d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) comme une porcherie par exemple. C'est déjà le premier point.

Deuxième point, c'est la surveillance de l'environnement par l'Etat. Le discours officiel est « Pas de problème, on contrôle, on surveille et tout va bien ». Nous sommes allés voir sur place, et là, c'est la surprise : là où la Cogema a mis son capteur pour détecter le radon ou le radium dans la rivière, on trouve effectivement les mêmes résultats que la Cogema. Par contre, il suffit de s'éloigner de quelques mètres parfois du point de contrôle pour trouver des valeurs beaucoup plus élevées. Explication ? Le plan de surveillance a été fait par la Cogema. Elle a placé ses capteurs là où elle savait qu'il n'y avait presque rien. Par contre, l'administration a entériné tout cela. On est devant une vraie complicité entre l'administration et l'exploitant.

Alors évidemment quand l'association SHERPA et une association locale AGHIRIN'MAN au Niger ont eu connaissance de notre travail, ils nous ont demandé d'intervenir. Nous l'avons fait en grande partie sur fonds propres de l'association. On s'est dit qu'on allait peut-être y trouver une situation encore pire. Effectivement, d'abord, ce n'est pas la France avec le Limousin où on a pu aller à peu près où on voulait, la Cogema nous suivant comme notre ombre mais on a pu faire à peu près les contrôles que nous voulions effectuer. En revanche, en nous rendant au Niger, nos malles dans lesquelles nous avons notre matériel ont été bloquées à l'aéroport. Nous ne sommes pas en France, mais là-bas, la Cogema est comme chez elle. Et sachant qu'on allait venir, nous l'avons annoncé, tout notre matériel de laboratoire a été confisqué à la douane. Nous avons heureusement un petit compteur Geiger pour nous rendre sur place dans la mine d'Arlit. La situation est bien pire que chez nous, parce que les conditions locales sont aggravantes. Nous sommes dans le désert, il y a beaucoup de poussière et du vent et surtout il faut beaucoup d'eau dans une mine comme ça. L'eau, là-bas, est une eau fossile car c'est une eau qui est tombée il y a plusieurs milliers d'années. Elle est dans les nappes phréatiques et est pompée par la Cogema qui la pollue, nous en avons la preuve aujourd'hui. La semaine dernière, une association locale nous a interpellé en nous indiquant qu'il y avait un nouveau forage de la Cogema et que visiblement, cette eau là n'était pas correcte du point de vue sanitaire. Il faut que nous l'analysions même si ça coûte un peu d'argent, nous le ferons parce que cette eau est destinée à la consommation humaine. De plus, après l'exploitation, quand la Cogema partira, les puits seront à sec, ce sont les populations de touaregs et de nomades qui en pâtiront, ce sera le vrai désert là-bas. Avec l'association SHERPA, nous allons peut-être nous rendre au Gabon dans une ancienne mine fermée.

Sur l'uranium, je pense qu'il est important de parler de l'uranium appauvri parce que là nous sommes devant un vrai problème auquel peuvent être confrontés les médecins, notamment dans les situations d'urgence. L'uranium appauvri peut exister sous forme de métal. Ce métal, très dense (une densité de 20), très dur et en même temps pyrophorique, c'est-à-dire que dès qu'on élève sa température il s'enflamme en dégageant de la chaleur, il permet de faire fondre la cuirasse des chars même les plus épaisses. C'est une arme, mise au point par les Américains, que vous retrouvez sur pratiquement tous les lieux de conflit aujourd'hui, sauf peut être des conflits très locaux. Il a été utilisé par les Américains, les Anglais et, sans doute, Israël lors de la dernière guerre du Liban ; nous en avons en France mais officiellement nous ne nous en sommes pas servis. C'est une arme redoutable d'efficacité, il faut bien le reconnaître, dans les batailles de chars. La première fois que nous sommes allés au Kosovo, nous avons pu découvrir ce genre de projectile qui n'avait pas explosé et qui se retrouvait dans l'environnement planté dans la terre. Nous avons pu ramener un projectile, une balle de 30 mm. Des calibres bien plus gros sont utilisés. C'est le pénétrateur qui

est devant et la charge explosive derrière. Quand on a commencé à en parler, ça concernait d'abord les militaires qui avaient servi dans la division Daguet pour les Français mais aussi les militaires américains, anglais, canadiens qui avaient servi en Irak. Du côté militaire à l'étranger, les dossiers avancent. Du côté des autorités françaises par contre, c'est toujours le black out complet. Ainsi pour notre ministre Alain Richard, l'uranium n'est pas radioactif et encore moins radioactif que zéro puisqu'il est appauvri ! Or, il n'existe pas d'uranium qui ne soit pas radioactif, tous les uraniums le sont. Il est donc complètement idiot de dire une chose pareille. Ces armes sont d'une efficacité redoutable mais ensuite la pollution environnementale est colossale parce que cet uranium métal est vaporisé en oxyde d'uranium. C'est une poussière blanche très fine qui se déplace au gré du vent. En fait, il est radiotoxique c'est-à-dire toxique chimique et radiologique. Dans des conflits, des zones très importantes de l'Irak ou du Kosovo ont été contaminées, beaucoup moins en Afghanistan, semble-t-il. Ça veut dire que durant la phase d'urgence après un conflit, il va falloir en tenir compte. Or il y a une commission qui s'occupe de classer les armes à l'ONU entre les armes qui sont dites inhumaines et humaines. Celle-ci est classée arme inhumaine, c'est-à-dire une arme qui détruit l'environnement et les populations en priorité et moins les militaires, au même titre que les armes atomiques, les armes bactériologiques, les armes chimiques et les mines. Comment intervenir dans des lieux comme ça alors que l'environnement est contaminé ? Je peux vous dire qu'en Irak, les Américains ont utilisé plusieurs centaines de tonnes d'uranium et, cette fois, c'était dans les villes lors du dernier conflit. Avant c'était une bataille du désert durant la première guerre. La deuxième fois, on voulait bombarder les palais de Saddam Hussein et, là, c'est dans les villes où vivent les gens, vous avez donc une contamination très importante. Les Américains ont fait la guerre contre l'avis de l'ONU, mais après l'arrêt des combats, ils ont sollicité l'ONU pour aller décontaminer l'Irak. La Criirad avec d'autres experts devaient s'y rendre mais c'est à ce moment-là que se déclenchent les attentats. Du coup, tout s'arrête, évidemment, parce qu'il ne faut pas que les extrémistes irakiens apprennent qu'on les a « libéré » de Saddam mais qu'en plus on les a contaminés ! Du coup personne parmi tous les protagonistes n'a intérêt à ce qu'on sache la vérité. Pendant ce temps la population en plus de vivre la situation de violence quotidienne, se fait contaminer en silence.

Ruth Stegassy

Revenons à des eaux plus paisibles ; nous aurions pu vous parler aussi des montagnes d'arsenic qui subsistent en France là où on a extrait de l'or et qui continuent à contaminer les salades et les légumes des gens qui vivent dans l'Aude. Non seulement, ça les contamine mais pendant très longtemps on a donné aux mineurs les salades contaminées, on les leur a offertes tous les jours à la sortie de l'usine. Nous aurions pu aussi vous parler de Bourg Fidèle, je ne sais pas si vous avez entendu parler de Bourg Fidèle. Il y a une usine qui retape des batteries mais qui a tellement contaminé au plomb tout l'environnement qu'il n'y a plus un animal vivant. Les poules tombent, les vaches tombent, il n'y a plus de faune sauvage ou domestique, tous les enfants sont atteints de saturnisme et il y a une omerta totale de la part de l'ensemble des autorités, c'est-à-dire de la DDASS, des autorités ou de la justice. C'est silence total et absolu. Maintenant,

nous allons vous parler d'un voyage dont tout le monde a entendu parler récemment, Annie, ce beau bateau qui a fait le tour du monde, les croisières...

Annie Thébaud-Mony, sociologue, directeur de recherche à l'Inserm

Je vais vous parler du Clemenceau. En fait, c'est vrai que ça vient bien après ce que Roland vient de dire parce qu'on est dans l'invisibilité totale de la gestion de quelque chose qui nous concerne. C'est-à-dire qu'on fait faire par des travailleurs ce qu'on ne ferait pas faire chez soi à travers des stratagèmes économiques. Et le Clemenceau, c'est ça. Alors comment cette histoire a-t-elle démarré ? En fait, il y a plusieurs réseaux qui ont fait que c'est devenu visible. Il y a tout d'abord un premier réseau qui a travaillé dans les années 80 pour qu'une convention soit passée pour interdire le transfert de déchets dangereux des pays de l'OCDE vers les pays ne disposant pas d'une technologie pour les gérer correctement sans danger pour la population, les travailleurs et l'environnement. Donc la Convention de Bâle, c'est tout un réseau avec des militants, certains de Greenpeace mais pas seulement, qui a travaillé pour obtenir une convention permettant de réguler ce qui devenait en fait une pratique courante c'est-à-dire se débarrasser des ordinateurs ou se débarrasser des vieux bateaux parce que chez nous ça coûtait des fortunes. Un autre réseau pendant ce temps là travaillait sur tout autre chose, c'est-à-dire sur l'amiante. L'amiante a été interdit dans les pays européens mais les industriels de l'amiante continuent à faire la publicité de l'amiante et à vendre beaucoup d'amiante dans les pays comme le Brésil, l'Inde ou la Chine. Donc il y a un réseau qui s'est constitué, le réseau international Ban Asbestos, Interdire l'Amiante, qui lutte pour l'interdiction mondiale de l'amiante en diffusant le maximum d'informations par rapport à ça. Et, en fait, ce réseau est implanté dans un certain nombre de pays dont l'Inde et c'est dans ce cadre là que, militants européens et militants indiens se sont retrouvés dans des réunions où il a été question de cette histoire de démantèlement des navires. Greenpeace et la Fédération Internationale des Droits de l'Homme travaillaient eux aussi à essayer de faire sortir les conditions de travail des chantiers navals sur lesquels se faisait ce démantèlement à travers leur propre réseau. Nous nous sommes retrouvés en fait tout un ensemble de réseaux militants, et ce n'est pas, contrairement à ce qui a été dit dans la presse française, un règlement de compte entre Greenpeace et l'Etat français, ça n'a rien à voir avec ça. C'est un ensemble collectif de réseaux qui se sont dit qu'on ne pouvait pas continuer comme ça. Notre association Ban Asbestos avec les collègues indiens, nous avons déjà une pratique dont Henri a parlé tout à l'heure qui est d'aller en justice pour essayer de faire dire à la justice le droit. Nous avons donc cette Convention de Bâle, un règlement européen qui en est issu et un code de l'environnement qui reprend et fait appliquer, en principe, la Convention de Bâle. Du côté indien, a été élaborée une réglementation en 2003 qui reprend les termes même de la Convention de Bâle et qui dit comment elle doit s'appliquer en Inde sachant qu'il y a des chantiers de démantèlement des navires. Un décret précise et spécifie bien ce qui doit se passer quand un navire arrive en Inde pour le démantèlement. De part et d'autre, il y a donc eu une procédure judiciaire qui a été engagée dans le courant de l'année 2005 au mois de février/mars dans les deux pays. Nous avons mené ces actions de front avec des réseaux qui se sont amplifiés, avec la presse, avec la télévision, enfin les médias qui ont beaucoup travaillé. Mais je dirais que ce qui est central, c'est qu'on a demandé à la justice de dire le droit avec les péripéties

que vous avez suivies, c'est-à-dire que l'Etat a essayé de nous prendre de vitesse. D'abord, l'Etat a menti sur la quantité d'amiante, c'était ridicule parce qu'il n'y avait pas que de l'amiante. Il y avait des PCB, du plomb, il y a du tributylétain, bref, un cocktail de produits toxiques. Mais surtout, la Convention de Bâle dit une chose très claire qui est reprise dans le règlement européen : un bateau qui part au démantèlement qu'il ait ou non des produits toxiques à l'intérieur, c'est un déchet. C'est un déchet dangereux y compris par les processus de production pour le démanteler. Ensuite l'Etat français a estimé que la Convention de Bâle ne concernait pas les navires de guerre. Ce qui est faux, il n'y a pas d'exception militaire. Le Tribunal de Grande Instance de Paris et la Cour d'Appel se sont par la suite déclarés incompétents à connaître cette affaire. A ce moment-là, nous pouvions saisir le Tribunal Administratif sauf que pour attaquer une décision au Tribunal Administratif, il faut avoir une décision administrative alors qu'en l'espèce c'était une décision militaire classée secret défense. Donc, nous pouvions toujours attendre au Journal Officiel qu'apparaisse une décision, il n'y en aurait pas. Et puis le 23 décembre, nous avons été convoqués au Ministère de la Défense pour être informés des conditions dans lesquelles allait partir le Clemenceau. C'est par ce moyen que nous avons appris qu'il y avait une décision d'autorisation de laisser partir le Clemenceau. Nous ne savions pas vraiment quelle était la quantité d'amiante sur le Clemenceau, le ministère donnait des chiffres différents en fonction des interlocuteurs. Parfois nous en étions à 22 tonnes, ensuite à 150 tonnes, ensuite à 300 tonnes. Mais nous savions déjà plus ou moins par l'entreprise sous-traitante qui avait déjà commencé à démanteler qu'il y en avait plus proche de 1 000 tonnes. Durant cette période, nous apprenons que le Clemenceau va partir. Nous entamons une procédure en référé au Tribunal Administratif simultanément à nos collègues indiens qui réintroduisent une démarche auprès de la Cour Suprême indienne pour faire en sorte de bloquer l'arrivée du Clemenceau au cas où il partirait. Le Tribunal Administratif nous donne tort et le Clemenceau part le 31 décembre 2005. Et, en fait, c'est bien la coordination des deux actions judiciaires qui a joué parce que nous avons évidemment fait appel de la décision auprès du Conseil d'Etat et du côté indien, le comité constitué auprès de la Cour Suprême ne devait pas donner un avis sans avoir les avis d'experts. Il y a eu un travail militant et juridique des avocats qui ont mis la Cour Suprême indienne devant ses responsabilités. Au final, la Cour Suprême a suspendu l'autorisation d'entrée du Clemenceau et le Conseil d'Etat a rendu cette décision très importante en indiquant que la demande des associations représente l'intérêt général, c'est-à-dire l'intérêt du droit de l'environnement et du droit de la santé contre l'intérêt particulier que représente l'Etat en demandant simplement de faire des économies. Je voulais vous dire ça parce que je crois que c'est à un moment donné ce qu'il faut arriver à mettre sur la table : l'Etat qui fait démanteler ses bateaux sur des plages indiennes par des travailleurs aux pieds nus face aux associations de défense de droit de ces travailleurs à ne pas être exposé à tout ce cocktail de polluants que représentait le Clemenceau. C'est de cette manière que le Clemenceau est rentré en France.

Ruth Stegassy

Nous n'allons pas continuer tout de suite sur les questions juridiques ; nous aurions pu. Nous allons plutôt revenir à des considérations plus directement médicales avec Frédéric Mauny. Vous travaillez en fait sur plusieurs aspects avec

notamment le bruit et les fameuses basses fréquences des téléphones. Mais aujourd'hui, vous allez plutôt nous parler de l'affaire dioxine parce que c'est une histoire intéressante sur les méthodologies qui ont été employées.

Frédéric Mauny, maître de conférence des universités, praticien hospitalier, épidémiologiste

Nous allons aborder l'aspect méthodologique, c'est-à-dire plus que l'histoire elle-même, comment faut-il construire un bon scénario pour arriver à avancer un petit peu sur ces problèmes qui sont entre autres des problèmes d'information ? Problèmes d'information c'est-à-dire en gros comment part-on d'une question, d'un danger potentiel, d'une nocivité potentielle jusqu'à la définition d'un risque ? Comment va-t-on gérer ce risque et comment faut-il que tout le monde s'approprie ce risque pour arriver à le gérer ensemble ? Concernant l'approche scientifique méthodologique, je vais me focaliser sur l'épidémiologie, qui est la science nous permettant de construire les études qui seront à même d'apporter l'information nécessaire :

- l'épidémiologie, classiquement, est l'étude de la fréquence et de la répartition dans le temps et dans l'espace des problèmes de santé ainsi que les rôles des facteurs qui les déterminent,
- c'est une science de l'observation,
- on se focalise sur la collectivité et non l'individu,
- le raisonnement se fait toujours sous incertitude.

De l'épidémiologie à l'épidémiologie environnementale, c'est un champ en extension :

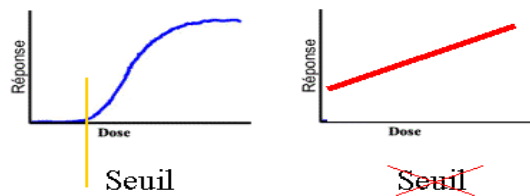
- ce sont des effets pathologiques directs dus à de nombreux agents physiques (rayonnements ionisants, bruit, radiofréquences), chimiques et/ou biologiques. Ce sont également des agents qui interviennent au niveau environnemental et qu'on pourra peut-être voir apparaître dans quelques années d'une façon beaucoup plus importante,
- des effets indirects de l'environnement physique et social,
- différents cadres de vie : le travail, nous en avons parlé, l'aspect domestique, le loisir et l'aspect général.

La notion de danger, de dose et de seuil est la première des spécificités qui a son importance par rapport à l'épidémiologie. Souvent la question de la nocivité vient de milieux professionnels où l'exposition est (ou fut) très élevée, de constatations faites après accidents ou situations particulières type Tchernobyl ou Hiroshima. Ici le niveau de dose est très élevé. Les doses d'exposition environnementale sont généralement beaucoup plus faibles. Tout le problème étant de savoir quelle est l'impact pour la santé lorsqu'on passe d'une dose très forte à une dose beaucoup plus faible. En deux mots, quelle est la forme de ce qu'on appelle la relation

dose/réponse ? C'est la relation entre la dose d'un côté et les effets de l'autre. Dans une situation correspondant de la courbe de gauche, l'exposition d'une population en deçà du seuil ne devrait pas être responsable de dommages pour la santé.

Le danger, la dose et le seuil

- Souvent la question vient d'une extrapolation d'un lien mis en évidence à forte dose : milieu professionnel, en cas d'accident (Tchernobyl) ou de situation particulière (Hiroshima)
- *La forme de la relation dite dose-réponse*



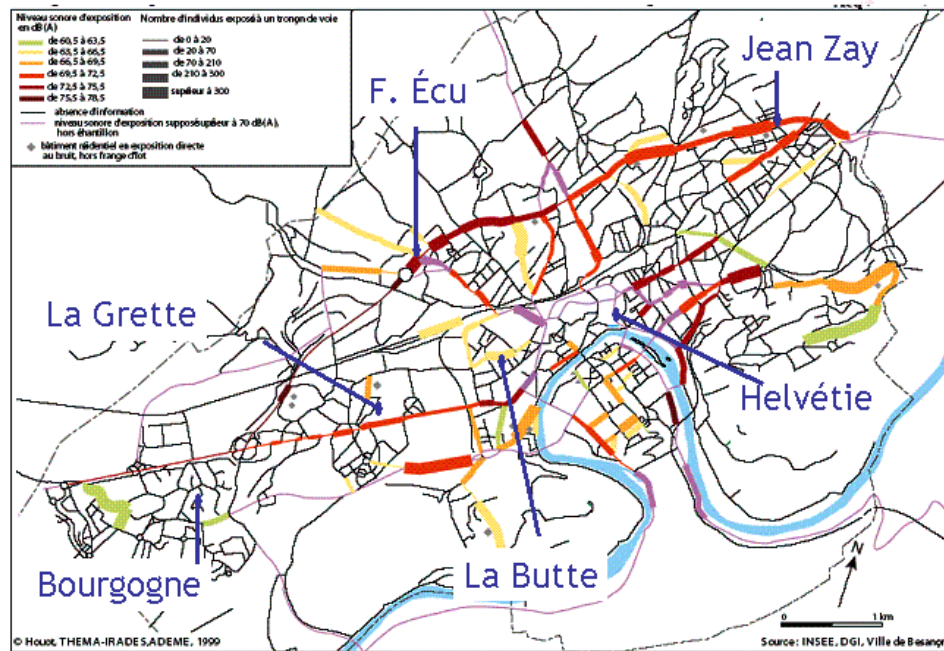
En revanche, si on est dans la courbe de droite, la courbe rouge, on voit bien que, quelque soit le niveau, le risque potentiel, la nocivité pour l'humain existe. D'énormes enjeux sont cachés dans cette définition. Est-ce qu'une exposition faible peut quand même intervenir sur la santé de l'homme avec derrière ceci la notion de norme ?

La deuxième difficulté pour l'épidémiologie environnementale, c'est qu'il faut connaître la population et la santé. Nous avons des soucis en France en terme d'accès aux données concernant la population. Il n'existe pas de registre de population en France. Ce qui pose de plus le problème du suivi des populations exposées : que sont devenus les gens qui habitaient il y a vingt ans dans une ville du Perche ou à Besançon ? Les problèmes de données de santé sont rarement disponibles en routine. Les événements de santé auxquels on s'intéresse sont souvent très rares. Qui dit événement rare, dit problème de puissance statistique pour démontrer un effet. D'autre part les délais de latence sont souvent très importants. Pour les cancers, c'est souvent de l'ordre d'une vingtaine d'années et c'est aussi très compliqué pour reconstituer les populations exposées vingt ans après le début de l'exposition.

Je pense que le plus grand défi de l'épidémiologie environnementale c'est de mesurer l'exposition des populations lorsqu'elles sont réalisées sur un effectif élevé de population. Quantifier l'exposition de 500 000 personnes, ça devient très vite très compliqué. C'est une observation sur une longue période, il faut donc reconstituer les expositions dans le passé : où étiez-vous il y a vingt ans ? Avez-vous, il y a vingt ans, été exposé à tel ou tel produit ? Avez-vous pris tel médicament il y a vingt, vingt-cinq ans ? On voit bien qu'on est dans les limites de la mémoire et de la fiabilité de la mesure. Les niveaux d'exposition sont souvent bas, heureusement, pour les populations, malheureusement, pour l'épidémiologiste. Ça complique encore plus la tâche de la mise en relation entre

exposition et maladie. Ça requiert des méthodes de détection de plus en plus sensibles. Là, on se retourne vers les toxicologues entre autre mais parfois il n'y a pas de méthode éprouvée sur le terrain pour pouvoir, à l'échelle de 100 000 personnes, quantifier réellement l'exposition des gens. Il y a néanmoins quelques outils. Voici une carte de bruit qui va concerner peu à peu toutes les grandes villes d'Europe selon les dispositions d'une directive européenne. Ce qui permettra d'obtenir, en fonction de l'adresse de résidence ou de travail, une estimation de l'exposition moyenne au bruit. C'est une des réponses possibles pour l'épidémiologie environnementale.

Mesurer l'exposition : des outils



Quelques outils : une fois l'étude épidémiologique conduite et analysée, un lien statistique est mis en évidence entre exposition et maladie, les gens plus exposés sont plus malades que les gens moins exposés. Toute la difficulté est de passer ensuite à la causalité, c'est-à-dire, est-ce que l'exposition est la cause de la maladie ? Pour cela, les épidémiologistes se sont données des critères, en voici quelques exemples :

- la force d'association, plus le lien est important, plus on a de chance d'avoir un lien causal,
- une séquence dans le temps, il faut avoir été exposé avant d'avoir été malade,
- la spécificité de l'association,
- la cohérence avec les études faites ailleurs,
- la relation de type dose/réponse : la fameuse relation dont on a besoin tout à l'heure. Si on arrive à mettre en évidence une relation avec plusieurs groupes qui sont plus ou moins exposés et que le nombre d'événements croît avec le niveau d'exposition, c'est un critère fort de causalité,
- la plausibilité biologique : est-ce que le facteur incriminé, de ce qu'on en connaît des modèles animaux entre autres, est capable de produire les effets potentiels que l'on a mis en évidence ?

C'est un peu technique mais cette notion de causalité est souvent au centre des discussions. En résumé, dans l'épidémiologie environnementale, nous avons des niveaux d'exposition faible, des événements de santé peu fréquents, une amplitude de la relation modeste, ce qu'on appelle dans notre jargon, les risques relatifs et une inférence causale difficile à obtenir. Toutes ces causes réunies font qu'il y a énormément de problèmes pour produire cette information au niveau épidémiologique : y a-t-il un lien de nature causale entre une exposition et une maladie ? C'est un énorme travail et les délais sont importants pour la production de preuves scientifiques. Toutes ces démarches de preuves scientifiques s'insèrent dans ce qu'on appelle la démarche de l'évaluation du risque :

- identification du potentiel dangereux, on l'a vu tout à l'heure. Il existe une association, cette association est causale, c'est la première phase,
- estimer la relation dose/réponse,
- comment est exposé l'ensemble des populations potentiellement exposées à ce risque ?

Ces trois phases permettent de faire ce qu'on appelle la caractérisation du risque. Nous sommes passés du doute de la nocivité potentielle d'une substance à la caractérisation du risque. Pour autant, que fait-on de ce risque défini ? Comment se l'approprier pour justement passer d'une évaluation du risque à une gestion du risque ? Comment intervenir ? Comment le citoyen doit-il s'interposer et agir pour que ce risque là ne soit pas seulement un risque uniquement scientifique, un objet de la science mais que ça devienne un objet politique et un objet de décision commune ? Pour le citoyen, c'est la nature du problème : qui est concerné ? Le risque est-il équitablement réparti dans la population ? Nous savons que les expositions environnementales se cumulent chez les personnes qui sont socialement défavorisées, il y a donc cumul de ces expositions. Ce risque est-il consenti ou subi ? Le débat est difficile parce qu'il subsiste une énorme incertitude dans l'information ou sur la réalité du danger. Il y a beaucoup d'erreurs de mesure possible, donc les scientifiques honnêtes vous diront : je ne suis pas sûr que..., j'ai démontré l'association..., il est probable que... mais peut-être que je me trompe.

Le raisonnement probabiliste des épidémiologistes peut être très perturbant et l'ensemble des facteurs influençant la distribution du risque n'est pas forcément connu. L'incertitude naturelle scientifique s'oppose au besoin du gestionnaire, du politique qui doit trancher tout de suite.

Le risque et le citoyen : nous avons caractérisé le risque, comment le gérer ? Quel est le risque potentiel pour la santé des gens ? Que faire ? Quelle mesure prendre ? Contre qui se battre pour interdire une substance ou pour fermer des usines ?

C'est à ce moment là que le citoyen doit s'approprier l'ensemble de la première partie pour pouvoir se bagarrer contre les fameux experts dont nous avons parlé tout à l'heure et qui eux sont largement formés à cette rhétorique. De nombreux acteurs interviennent de plus en plus sur l'ensemble de ce qui vient d'être présenté. La question qui peut-être posée à la communauté scientifique est quelle information faut-il produire ? L'analyse de l'évidence scientifique : on a trouvé des preuves, comment les discuter ? Sont-elles justes, discutables ? Que peut-on proposer comme contre-expertise ?

En fait, la décision finale est de gérer, d'interdire ou non. Tout ça pour essayer de finir sur cette première conclusion : la construction du savoir devient un enjeu stratégique pour l'ensemble des acteurs, bien évidemment les scientifiques et les politiques et les gestionnaires. Mais il faut surtout que les citoyens prennent une part de plus en plus importante dans ce processus.

Ruth Stegassy

Merci beaucoup, alors si on se souvient qu'en plus les données sont effectivement lacunaires, comme vous l'avez rappelé, si on se souvient qu'en plus la toxicologie est quasiment moribonde en France, c'est-à-dire qu'il n'y a pratiquement pas de toxicologues en France et pas d'études de toxicologie, si on se souvient qu'effectivement les populations socialement défavorisées sont celles qui sont le plus exposées au risque et donc qui sont le moins susceptibles de remuer le Landernau, c'est vrai que ça rend les choses très compliquées. A quoi on pourrait ajouter, parce qu'on n'en a pas encore parlé, l'effet cocktail. Nous avons parlé de l'effet de chaque substance qui peut avoir des effets très différents. Mais il y a aussi l'accumulation de toutes les substances qui n'est pas encore ou très peu étudiée. Pour revenir sur le Clemenceau, il y avait aussi bien des gens qui sont maintenant membres de la DEVA, association de Défense des Victimes de l'Amiante, que des gens qui sont membres de l'AVEN, l'Association des Vétérans des Essais Nucléaires. En effet, il y a des gens sur le Clemenceau qui ont été à la fois soumis à l'amiante et nucléarisés puisqu'ils ont fait partie des essais nucléaires de la France. C'est un exemple parmi tant d'autres. Vous comprendrez qu'avec tout ça la tâche des juristes n'est pas des plus simples et donc Jean-Pierre Getti va nous parler de l'association SHERPA.

Jean-Pierre Getti, magistrat et vice-président de l'association SHERPA

Merci de me donner la parole. Tout d'abord en ce qui concerne SHERPA, c'est une toute petite association de juristes dont je suis le vice-président mais qui joue le rôle du grain de sable dans une mécanique qui est peut-être quelque part bien huilée. Elle a été créée en 2001 à l'initiative d'un avocat, William Bourdon. Nous avons débuté cette activité de SHERPA tout d'abord sous l'angle de la défense des intérêts des populations du sud, c'est-à-dire principalement du Tiers-Monde lorsque ces populations étaient victimes des agissements des grands groupes industriels à leur détriment. La première action médiatique, c'est à propos de Total qui avait construit un pipeline en Birmanie en faisant en sorte que les autorités birmanes se comportent vis-à-vis des populations locales de manière tout à fait inacceptable : travail forcé, expulsions sans indemnisation et moyens de rétorsions pour le moins marqués.

Ayant appris ce genre de comportement par des associations locales birmanes réfugiées en Thaïlande, nous sommes intervenus auprès de Total dont le siège est à La Défense et nous avons déposé une plainte pour enlèvement et séquestration auprès du juge de grande instance de Nanterre. Mais comment faire bouger les choses ? Vous aviez évoqué précédemment deux moyens principaux : un mouvement social particulièrement fort pour faire avancer les choses et l'aspect médiatique. Pour nous, le mouvement social, c'était un peu

limité car les Birmans qui nous avaient saisi étaient sept. Nous avons donc recherché l'aspect médiatique. Toute la publicité nécessaire a été faite à l'occasion de ce dépôt de plainte, le juge d'instruction à Nanterre, ayant été saisi, s'était reconnu compétent pour instruire. Total s'est alors retrouvé quelque peu embarrassé par cette plainte et a pris aussitôt contact avec l'association pour essayer de voir comment les choses pouvaient s'arranger. Et de fait, nous avons obtenu le 29 novembre 2005 un accord signé entre Total et les plaignants que nous défendons. Total s'est engagé à indemniser les plaignants à hauteur de 10 000 euros chacun et à verser la somme de 5,2 millions d'euros à un fond de solidarité. Ce fond est géré par l'équivalent du Secours Catholique local en Thaïlande et est destiné à soutenir de nombreux réfugiés birmans en Thaïlande. Donc, vous voyez que cette pression que nous avons pu exercer sur cette entreprise a été extrêmement forte puisque nous avons obtenu ce résultat. En fait, SHERPA cherche à développer ce rapport de force qui peut s'instaurer entre les grands groupes industriels et des plaignants que nous représentons et que nous conseillons pour les amener, par le biais de différents moyens, à faire des compromis qui puissent permettre le versement d'indemnités en contrepartie du retrait des procédures judiciaires. Voilà la pratique que nous tentons de développer et qui peut porter ses fruits. A ce titre, comme nous sommes une petite association, nous avons développé deux formes de soutien, les réseaux et également le partenariat :

- les réseaux, ce sont principalement des réseaux de juristes puisque c'est quand même notre domaine le plus facile à mettre en place et nous avons de la sorte à travers le monde un certain nombre de contacts aux Etats-Unis, en Afrique ou en Europe pour qu'en cas de nécessité, nous puissions poursuivre des actions judiciaires dans le but que je viens de décrire,
- le partenariat : partenariat avec la Criirad dans le cadre du déplacement et de l'enquête que nous avons menée à Arlit, partenariat avec Médecins du Monde au Gabon avec lesquels nous nous sommes rendus à propos de l'exploitation de mines d'uranium exploitées par la Cogema.

Par ailleurs, nous avons également lancé une action pour le profit de sept agriculteurs camerounais avec les Amis de la Terre contre la société française Rougié. Cette société exploite des bois et notamment des bois précieux au détriment des populations locales. En Afrique, il n'y a pas forcément de cadastre comme en France et lorsqu'on obtient un permis d'exploiter pour 5 000 hectares, on ne se gêne pas pour en exploiter 10 000 sans aucune compensation bien sûr. Nous avons donc déposé une plainte pour destruction de biens appartenant à autrui, faux et usage de faux, escroquerie, recel et corruption de fonctionnaires auprès du doyen des juges d'instruction de Paris. Tout ceci étant toujours dans la perspective d'instaurer ce rapport de force. Pour la Cogema avec la Criirad à Arlit et l'entreprise Areva au Gabon, nous sommes également dans cette perspective. Nous devons, et je t'informe Michel à ce propos, très prochainement conclure définitivement le rapport du Gabon qui va compléter notre enquête faite au Niger. Nous savons déjà qu'Areva est très inquiète de ce dépôt de rapport car nous en avons déjà fait un avec la Criirad à notre retour d'Arlit et ça avait eu un certain impact. Le déplacement que nous avons fait avec la Criirad à Arlit s'était effectué avec une équipe de Canal plus qui en avait fait un reportage diffusé plus tard sur Canal plus. Les moyens de pression que nous utilisons sont utiles pour obtenir là encore un arrangement. Par exemple, un compromis avec l'entreprise Areva

permettrait aux populations locales d'Arlit ou de Mounana au Gabon d'être indemnisées ou d'être soignées à la hauteur des préjudices qu'elles subissent. Il a été relevé en effet de manière manifeste qu'à Arlit comme à Mounana au Gabon, il y a une grande suspicion de contamination de la part de ces activités envers ces populations locales. A titre d'exemple lorsque nous étions au Gabon, nous avons appris que la maternité et l'hôpital avaient été détruits en raison d'un taux de contamination trop élevé. Lorsque ceci a été révélé, la Cogema s'est précipité pour dire qu'elle allait faire une investigation sur toutes les habitations qui avaient été proposées et offertes aux personnels autour du site d'exploitation de la mine. Sachant que ces constructions ont été en grande partie faites à partir des stériles pris lors de l'exploitation de cette mine, la contamination, même faible, est en tout cas réelle. Tout ceci pour dire qu'effectivement les procédures judiciaires sont souvent difficiles et que si nous avons pour politique d'essayer d'obtenir des compromis, c'est parce que nous ne sommes pas toujours sûrs du résultats devant les tribunaux. Ça reste néanmoins un levier indispensable et très fort non seulement vis à vis des entreprises mais aussi vis à vis des médias par rapport aux répercussions que ceux-ci peuvent faire avec ce type de situation. Donc, c'est important car il est évident que rapporter la preuve de ce lien de causalité entre l'exposition et la maladie devant les tribunaux, c'est quelque chose de très difficile et ça peut être extrêmement long à démontrer. Sachant que cette preuve est difficile, nous tentons d'opérer de façon différente afin d'obtenir d'autres résultats pour la défense des intérêts des travailleurs ou des associations qui nous ont saisi. La dernière en date c'est une association de victimes de Côte d'Ivoire à propos du déversement de déchets toxiques par un bateau sur place. Actuellement une personne de notre association se trouve en Côte d'Ivoire pour cette question là.

Ruth Stegassy

Je vous remercie beaucoup les uns et les autres. Vous auriez pu constater que la question est extrêmement riche, diverse, complexe, qu'il y a à la fois de très grosses difficultés techniques pour arriver à prouver les faits et en même temps il y a une multiplicité de moyens de lutte. Maintenant, c'est à vous de poser des questions et je pense que ça va être important d'avoir vos questions.

QUESTIONS

Question : J'ai une question à propos de l'eau. Notre association intervient en Afrique et l'eau est un problème patent en Afrique. La zone où notre association intervient actuellement est le sud du Bénin où il y a une grande ressource. C'est justement un problème que de freiner les gens dans leur demande parce que beaucoup de personnes veulent amener l'eau potable, ce qui se comprend bien entendu, mais en prenant dans les nappes phréatiques, il est vraiment très difficile d'expliquer qu'effectivement il y a de l'eau mais qu'il faut penser aussi aux générations futures.

Gérard Borvon : C'est vrai que c'est difficile et c'est exactement ce qui se passe chez nous. En France, il n'y a aucune législation sur l'eau profonde. Donc n'importe qui peut faire un puit et puiser l'eau. Par exemple en Bretagne, toute l'eau de surface a été polluée et nous sommes actuellement en train d'épuiser les nappes que nous polluons également avec des captages qui ne sont pas bien faits. Il y a un deuxième aspect difficile à expliquer en particulier en Afrique : l'eau ne peut pas aller sans l'assainissement. Pomper l'eau, c'est toujours assez facile même prendre de l'eau un peu polluée et la traiter, on y arrive encore. Mais le problème, c'est l'assainissement. Ça devient une vraie catastrophe parce que c'est à ce moment-là que se développent toutes les maladies. C'est un des gros problèmes, on va toujours au plus court. Je ne sais pas si vous avez entendu parler de la loi « Oudin-Santini » qui permet de prendre jusqu'à 1% sur les sommes que nous versons pour notre eau, pour l'assainissement, pour les redevances, pour des aides en direction du Tiers-Monde. Or, je le dis franchement, parce que je suis assez bien placé pour le savoir, les gens qui sont derrière cette loi qui semble très généreuse, en fait, ce sont les grands lobbies français de l'eau qui sont justement en train de chercher des ressources importantes pour pouvoir s'imposer là-bas. Ce qui les intéresse, c'est d'installer l'eau dans les endroits solvables, c'est-à-dire les villes et plus spécifiquement les centres villes. Par contre, tous les soutiens qu'on peut donner dans les villages en allant progressivement et avec l'assainissement qui va avec, ça ne les intéresse pas. Il y a donc de gros risques pour l'avenir en raison de la mauvaise orientation que peuvent prendre des aides au Tiers-Monde. Vous me donnez l'occasion de le signaler.

Michel Brugière : J'ai un besoin de clarification là, après tout ce débat, parce que j'ai le sentiment que les gens qui s'occupent d'environnement sont très pointus sur l'analyse du phénomène ou la responsabilité de l'agent mais je n'ai pas eu le sentiment qu'il y avait un lien assez fort avec le secteur médical pour essayer d'établir des liens. J'ai l'impression que vous traitez avec beaucoup de compétences dans votre secteur mais que le lien de l'environnement avec la santé, à votre niveau ne se fait pas, en tout cas, c'est le sentiment que j'ai.

Henri Pézerat : Le problème de l'intervention des médecins est crucial. Je me rappelle des premières réactions par exemple sur Salsigne et la mine d'or dans l'Aude. Nous avons interrogé les médecins locaux parce que nous avons des données qui nous permettaient de penser qu'il y avait un net excès de cancers du poumon chez les mineurs et chez les ouvriers des usines. Les médecins locaux nous disaient qu'effectivement ils voyaient de temps en temps une personne atteinte du cancer du poumon mais que sans une vue globale leur permettant de savoir ce qui se passait, ils ne pouvaient réagir. Et, effectivement, les médecins généralistes jusqu'à ce jour n'ont pas de moyens aisés pour arriver à avoir une vue générale sur un problème diffus, impliquant souvent des expositions faibles et même des expositions fortes quand c'est en milieu professionnel. Cela leur est difficile.

Ce qu'il faudrait, c'est que ces généralistes aient un minimum de données au moins sur la toxicologie dans leur formation. Il y a un livre à avoir ou alors on va sur Google et ce n'est pas si difficile que ça. Je pense, qu'en réalité, les choses progresseront vraiment quand les généralistes pourront effectivement commencer à poser des questions plus pointues. Pour les médecins du travail, c'est un autre problème. Ils dépendent directement de l'entreprise car ils sont payés par cette entreprise. Ceux des médecins du travail qui ont vraiment sonné

l'alerte, pour reprendre l'expression que donnait Ruth, sont très rares. Il y a eu un médecin à Commeny qui s'est retrouvé tout seul et il ne savait pas comment trouver des appuis au niveau national pour poser le problème de ce qui se passait dans son usine avec les ouvriers.

Nous n'arrivons pas à avoir de soutien des grands patrons de la médecine, en particulier des grands patrons en pathologies professionnelles, car ils sont tous en même temps consultants de telle ou telle industrie. C'est pourquoi je pense que, dans l'avenir, si l'on veut que des associations comme Médecins du Monde qui regroupe quantité de médecins soient susceptibles d'intervenir sur santé et environnement, il faudra qu'elles puissent fournir à leurs membres un minimum d'informations leur permettant de poser les bonnes questions. Et ensuite de leur fournir des relais permettant d'aller plus loin.

Frédéric Mauny : En fait, cette question pose le problème de la surveillance sanitaire. Et c'est vrai qu'en France, nous ne sommes pas bon dans ce domaine même si ça change un petit peu avec la création d'un institut chargé de faire de la veille sanitaire. Simplement, dans le domaine du cancer, il faut savoir qu'il y a des Registres c'est-à-dire des établissements dont le but est d'enregistrer systématiquement sur une base géographique administrative l'ensemble ou certains cancers qui se déclarent. Au niveau national, ça n'existe pas car ça coûte assez cher. Le seul registre national qui existe est le registre du cancer de l'enfant qui a été créé en 2000. Tout cela a un coût et donc implique un choix et une définition des priorités d'action. La surveillance sanitaire n'est pas simple, je ne suis pas sûr que la solution puisse venir d'une action individuelle de cliniciens qu'il soit généraliste ou spécialiste. Tout cela demande une organisation importante, une standardisation de l'observation, du recueil et du transfert d'information et une centralisation des données. Mon point de vue est certainement déformé, car je raisonne en épidémiologiste et donc ma vision est collective non individuelle. Sur l'intervention d'Henri, il y a un mot très important qui doit être posé : l'indépendance. Il ne peut pas y avoir de réelle expertise sans indépendance des experts. Il n'est pas possible que des personnes soient parties prenantes parce qu'elles font partie en même temps de certains conseils d'administration de grosses entreprises qui interviennent et qu'en même temps elles doivent juger des impacts potentiels de l'activité de cette entreprise. Il ne peut pas y avoir de bonnes expertises sans indépendance et l'indépendance des experts ça va jusqu'au financement de leurs recherches par des deniers publics. Je pense que c'est vraiment une des choses qui protégeront la qualité et l'objectivité des futures informations produites.

Henri Pézerat : Juste un mot sur cette histoire d'indépendance. Si je prends la maladie d'Alzheimer, c'est un énorme problème aujourd'hui. Il y a une bonne équipe qui travaille dessus en particulier à Bordeaux et les contrats qu'elle a sur l'Alzheimer et divers problèmes d'environnement viennent pour une part de toutes les compagnies des eaux et de Pechiney. Or, il est à peu près certain que l'aluminium dans l'eau joue un rôle non pas capital et premier mais au moins un facteur aggravant important. Et bien tout se bloque à partir du moment où le seul financement pour faire ces recherches provient des personnes intéressées à ce qu'on ne touche pas aux problèmes d'assainissement de l'eau à partir du sulfate d'aluminium.

Roland Desbordes : Par rapport au nucléaire, lorsque vous regardez la formation de base des médecins puis leur information par rapport aux

rayonnements ionisants, donc par rapport à la radioactivité qu'elle soit d'origine naturelle ou artificielle, pour eux, nous sommes dans le non-risque total. Une radiographie, c'est une photo. La médecine nucléaire, il n'y a que des doses ridicules. Ils sont dans la désinformation permanente parce qu'ils ont été formés dans ce sens-là. Je lis régulièrement toute la documentation qui est envoyé gratuitement avec le financement d'EDF à tous les médecins, c'est « médecins et rayonnements ionisants ». Tous les médecins la reçoivent et la désinformation y est énorme. Lorsque l'Académie de médecine ou l'Académie des sciences en France fait ses rapports, c'est la même désinformation. Je comprends que lorsque les médecins voient un problème lié à la radioactivité, a priori, ça ne leur semble pas grave car ils ne sont pas dans l'alerte pour la très grande majorité.

Michel Brugière : Quand je dis ça, je ne parle pas de tous les médecins, je pense que vous pouvez avoir rapidement un inventaire des gens compétents sur ces problèmes là. Si vous prenez un médecin de campagne, ce n'est pas là dessus qu'il va être compétent. Je pense qu'il y a un niveau intermédiaire comme notre intervenant là-bas que vous pourriez mobiliser en France de temps en temps.

Ruth Stegassy : Et pourquoi pas vous ?

Michel Brugière : Nous, Médecins du Monde ? Mais parce qu'on est ce qu'ils viennent de dire. Pour le moment, nous sommes incompetents.

Question : Bonsoir, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. J'ai appris beaucoup de choses et je suis admiratif des combats que vous menez depuis des années. Je voudrais vous questionner sur quelques mots que vous avez utilisés et qui sont plutôt mon domaine de compétence à savoir les médias, le lobbying et le mouvement social. Je fais des relations publiques et du lobbying de façon indépendante pour des ONG et je réfléchis depuis des années à ces questions. Je suis assez interpellé parce qu'en fait, en France, on a l'impression que les choses ne s'obtiennent que par le mouvement social. C'est vrai pour certaines choses mais je me pose la question d'utiliser des techniques de lobbying qui marchent, alors qu'en France, ce mot est un peu tabou. Mais sur un certain nombre de sujet, je puis vous dire que le lobbying, ça marche. Ce sont des techniques utilisées à Bruxelles, en France, et certaines associations le font très bien. Je ne comprends donc pas pourquoi des associations qui mènent des combats depuis des années n'arrivent pas à se professionnaliser ou à agir ensemble. Pour reprendre ce que disait Monsieur Brugière concernant les alliances entre elles pour aller voir des décideurs, je sais que beaucoup le font. Je sais également que vous travaillez sur des dossiers très compliqués et que les lobbies en face sont très puissants mais croyez moi il y a des manières très simples d'y arriver.

Je vais vous donner deux exemples très récents, c'est pour ça que je rebondis sur la question des médias et des mouvements sociaux. Je voudrais donner l'exemple de Génération Précaire et de Jeudi Noir. Ce sont des petites structures, à peine des associations, ils sont constitués, de 10, 20 ou 30 personnes, des jeunes. Ils ont créé l'association Génération Précaire sur la question des stagiaires dans les entreprises, de l'emploi, du chômage, et ce n'est pas une question mince en France. Ils ont réussi à faire une manifestation avec des masques blancs parce qu'ils se sont dit que ça pouvait interpellier les médias. Ils ont réussi à avoir des rendez-vous avec tous les syndicats, tous les ministères et ils ont même eu un rendez-vous en tête à tête avec le Premier ministre et ses conseillers. Ils étaient trois devant le Premier ministre et ses trois conseillers

alors qu'ils ne représentent personne. Pourquoi ont-ils réussi ? Parce qu'ils ont compris comment fonctionnait la question de l'espace public et la question de la prise de décision. Il faut que vous preniez conscience des nouvelles façons de faire de la pression. Ces jeunes ont utilisé les médias tout en utilisant des réseaux politiques, des réseaux médiatiques et surtout le web. Je vous donne un deuxième exemple, c'est les Jeudi Noir. Ce sont en partie les mêmes personnes que pour Génération Précaire, c'est pour vous dire qu'ils sont malins. Jeudi noir, c'est sur le logement, c'est loin d'être une question mince également. Encore une fois, c'est un tout petit groupe qui a réussi, en inventant des techniques qui paraissent peut-être stupides en allant dans des appartements qui étaient en train d'être loués pour y faire la fête. Ils y ont convoqué la presse et je peux vous dire que la semaine prochaine, ils ont rendez-vous avec Borloo, le ministre. Peut-être que ce qu'ils font, ce n'est pas sérieux mais toujours est-il qu'ils arrivent à obtenir des rendez-vous avec des politiques. Il n'est pas sûr que les politiques prennent les décisions ensuite mais au moins ils obtiennent des rendez-vous, ils sont entendus et ils arrivent à interpeller les médias. Ma question est la suivante : quand est-ce que les mouvements écologiques, je pense essentiellement à l'agriculture biologique ou la protection de l'environnement, vont faire la révolution ?

Ruth Stegassy : Nous nous éloignons un peu me semble-t-il de la question centrale qui est santé et environnement.

Question : Comment faire avancer les choses ?

Ruth Stegassy : Annie, un mot puis on revient au thème central.

Annie Thébaud-Mony : Juste pour dire que sur l'utilisation de techniques nouvelles, c'est vrai que nous n'aurions jamais fait ce qu'on a fait s'il n'y avait pas eu Internet donc ce n'est pas un problème de techniques. Ce serait plutôt quels sont les enjeux de santé, de vie, de mort et de mise en cause des stratégies économiques qui sont des stratégies mortifères ? L'industrie de l'amiante, c'est une industrie qui a semé la mort pendant un siècle et le seul moyen qu'on ait eu c'est effectivement d'aller en justice. Il y a eu des mouvements de justice depuis 50 ans et en fait ces mouvements sociaux ont obtenu des résultats lorsqu'ils ont été jusqu'au procès parce que c'est à ce moment là que le droit a été dit. Pourquoi ? Parce que nous sommes sur des enjeux qui touchent la classe ouvrière, des travailleurs indiens qui, si n'étions pas allé en justice, n'auraient rien gagné. Il y a des associations qui ont réussi à aller voir le président de la République sur le Clemenceau mais ça n'aurait rien changé si le Conseil d'Etat n'était pas intervenu pour dire le droit. Il ne s'agit pas d'opposer des méthodes, il s'agit plutôt de comprendre que le mouvement social doit se servir de toutes les méthodes mais qu'à un moment donné sur des questions aussi graves que environnement/santé ou travail/santé, il faut en référer à la justice parce que c'est seulement dans ce cadre là qu'on obtiendra des décisions politiques allant à l'encontre des appareils industriels (pour le Clemenceau, il y avait Thyssen pour l'acier, Pechiney pour l'aluminium, etc.). Je crois qu'il faut avoir conscience qu'il ne s'agit pas du tout de minimiser des actions qui, comme celles des chômeurs, celles des sans-logis, enfin de Droits Devant, sont des actions extrêmement utiles, extrêmement nécessaires pour donner une visibilité. Cependant à un moment donné, je pense que pour des enjeux comme cela, le passage par la

justice pour avoir véritablement quelqu'un qui dit le droit, qui rappelle les principes sur lesquels ces sociétés sont construites, est une nécessité.

Question : Je voulais rebondir sur ce que disait Michel Brugière à savoir la compétence de Médecins du Monde pour connaître les effets sur la santé. Ça nécessite des analyses qui coûtent extrêmement chères et donc on se retrouve forcément bloqué pour des raisons économiques. Peut-on se battre aujourd'hui contre un certain nombre de contaminants connus et qui produisent des effets sur la santé humaine ? Car, avec les années qui passent, l'industrie notamment chimique invente chaque jour de nouvelles molécules et de nouveaux produits. Combien de temps cela va-t-il durer ? Chaque fois, on est précédé par des inventions de molécules qui ont des effets nocifs sur la santé humaine. La bataille est-elle gagnée ou est-elle perdue d'avance ?

Ruth Stegassy : Ni l'un ni l'autre.

Henri Pézerat : Les pesticides ne durent qu'un nombre d'années limité parce qu'effectivement il faut éviter qu'il puisse y avoir des études de leur retentissement sur la santé. Les industriels changent sans arrêt les formules. C'est absolument catastrophique. En fait, il pourrait y avoir des données, en particulier dans les usines qui fabriquent certains de ces produits, mais malheureusement il y a beaucoup d'industries où les syndicats refusent de rentrer dans la bataille alors même qu'il y a des excès de cancer. On ne peut rien faire parce que tout est verrouillé. Si j'ai pu citer un exemple très positif dans une usine où le syndicat s'est beaucoup battu là dessus, c'est encore un résultat exceptionnel.

Ça rejoint l'histoire des médecins, quand en 1975, nous avons commencé sur l'amiante, nous nous sommes rendus à Condé-sur-Noireau qui est le berceau de l'industrie de l'amiante. J'ai fait le premier meeting sur l'amiante avec en face de moi tout l'état-major de l'industrie avec Ferodo et compagnie. Le cimetière était rempli de morts de l'amiante. Toutes les familles présentes avaient des morts sur l'amiante et parmi les médecins qui étaient là, pas un seul n'a osé dire un mot. C'est terrible la pression qu'il y a sur les médecins généralistes dans les campagnes.

Question : En Bolivie.

Henri Pézerat : Nous avons l'exemple de Salsigne en France où tous les excès de pathologies ont été publiés il n'y a pas très longtemps. La conclusion sur l'origine est très discutable mais c'est essentiellement des problèmes d'arsenic, de plomb et de cadmium. Vous avez quand même des données possibles dans la littérature, je crois sans grande difficulté. La difficulté, c'est d'effectuer les analyses.

Gérard Borvon : Je voulais rebondir un peu sur la Bolivie pour dire à Médecins du Monde que nous avons notre sud également avec les DOM-TOM, ce sont les départements et territoires d'outre-mer. La loi sur l'eau qui date de 1962 n'est pas appliquée dans ces territoires, elle commence seulement à l'être depuis 2000. Résultats : en métropole, nous avons des agences de l'eau censées s'occuper des problèmes de pollution de l'eau alors que dans ces territoires, il n'y en a pas. Certains comités de bassin viennent juste d'être mis en place pour s'occuper de l'eau à la Réunion, à la Martinique et à la Guadeloupe.

Résultats : depuis des années, des pesticides extrêmement violents ont été utilisés notamment sur les bananes. Ce pesticide, qui s'appelle le Chlordécone, a empoisonné tous les sols. Il provoque des cancers, le cancer de la prostate notamment, des maladies très particulières neurologiques, des Alzheimer très particuliers là-bas et des troubles de la reproduction.

Mais nous ne savons pas comment nous allons nous en sortir parce que ce sont des pesticides très rémanents que l'on commence à peine à étudier. Les scientifiques, qui ont commencé à étudier leur rémanence, se rendent compte qu'ils sont là pour des centaines d'années. En 2000, il a été interdit à la population de manger les patates douces et les ignames, les tubercules qui étaient sorties du sol. Mais maintenant pour permettre à ces populations de les consommer, on a calculé ce qu'on appelle une dose de résidus admissibles de façon de ce qu'on puisse continuer à les produire et à les vendre si bien qu'on va voir là-bas des populations qui vont s'empoisonner en toute connaissance de cause, et ici, personne ne réagit. J'ai cité le cas de ces deux départements mais on pourrait citer ce qui se passe en Guyane. On a modifié nos lois françaises pour justement ne pas avoir à lutter contre la pollution par les orpailleurs en Guyane. C'est-à-dire qu'on a nous aussi notre sud et on est totalement incapable de régler ces problèmes chez nous malgré les moyens financiers dont nous disposons, les lois et les règlements que nous avons. Les habitants des territoires d'outremer se sentent doublement désavantagés avec l'Europe et avec la France dont ils se sentent délaissés. Il y a une certaine amertume car ils se sentent oubliés à la fois de l'état mais également des ONG et je profite de l'occasion pour vous le dire. Parmi ces populations parfois, ça explose, mais il y a des raisons à cela. Je traduis le sentiment que j'ai ressenti sur place là-bas.

Jean-Pierre Getti : Le problème de l'orpaillage, c'est qu'il y a une multitude d'orpailleurs clandestins qui polluent les eaux au mercure et il est très difficile de les mettre en cause. La voie, que nous cherchons à utiliser actuellement à propos de cette question, est une procédure administrative qui aurait pour objet de poursuivre l'Etat pour faute lourde notamment en raison de son inaction en Guyane pour ne pas avoir pris les moyens nécessaires et suffisants afin de faire cesser cet orpaillage clandestin. L'une des difficultés notamment pour engager quelque chose sur place, c'est de trouver des associations locales qui soient suffisamment fiables et compétentes pour soutenir une action judiciaire et paradoxalement c'est extrêmement difficile.

Gérard Borvon : Surtout courageuse parce que là-bas, on meurt assez facilement.

Question : J'aimerais connaître les conséquences sanitaires et environnementales d'un accident aéronautique sur l'établissement de La Hague.

Roland Desbordes : Les conséquences environnementales seraient énormes car c'est là qu'il y a le plus gros stockage de déchets radioactifs d'Europe et peut-être du monde. Il a donc une quantité d'activité qui est équivalente au moins à une centaine d'équivalents de Tchernobyl en activité, c'est évidemment énorme. Ce qui est aujourd'hui considéré comme le scénario catastrophe, c'est de vider une piscine dans laquelle sont stockés ces déchets. Le risque est là, c'est certain. Les conséquences seraient énormes pour l'environnement, pour la Normandie et Paris et peut-être pour une partie de l'Europe qui serait contaminée. Pas forcément avec une explosion nucléaire, c'est un peu l'extrême mais en tout cas

une contamination type Tchernobyl sur des zones étendues, ça c'est certain. C'est le seul endroit en France où, à la suite du 11 septembre, l'armée est venue protéger une installation nucléaire. L'armée a été mobilisée là-bas et non sur les autres centrales, cela veut dire que là, le risque est très sérieux.

Question : Deux points, d'abord je viens du milieu des ONG écologistes, de Greenpeace même si je n'en fais plus partie. J'ai travaillé notamment sur les questions nucléaires et je pense que sur la santé comme sur les aspects sociaux, on a souvent tendance à dire : pourquoi les écologistes ne travaillent pas plus avec les mouvements sociaux ? Pourquoi les écologistes ne travaillent pas plus avec les gens qui travaillent sur la santé ? Je pense qu'il y a un phénomène historique qui est long et douloureux probablement, en particulier sur la santé. Il y a une pudeur évidente quand on est un écologiste d'un mouvement type Greenpeace ou autre car on ne peut rien affirmer sur la santé bien entendu, d'une part il y a une autocensure d'autre part on ne serait pas reconnu comme un interlocuteur crédible. Nous avons besoin que les progressistes de la communauté de la santé, communauté au sens large, ce n'est pas forcément le médecin de campagne, mais quoique autour de La Hague les infirmières parlent beaucoup plus que les médecins par exemple, contaminent le milieu de la santé. Il y a besoin de ponts, de traducteurs, d'interprètes entre les différents milieux parce qu'il y a une pudeur des écologistes et parce qu'il y a des problèmes dans lesquels sont les professionnels de santé. Et je pense que des initiatives comme ce soir font parties de ce chemin là. Sur le nucléaire où on a du social, de la santé et du blocage lourd, on se regarde des deux côtés de la barrière de La Hague finalement. Si les forces du mouvement social, notamment certains syndicats majoritaires dans le nucléaire, ne transmettent pas l'information et si les médecins ne réagissent pas, les écologistes de l'autre côté ne peuvent rien affirmer surtout si on n'a pas les victimes, comme cela a été évoqué tout à l'heure, c'est d'autant plus compliqué. Donc, je pense qu'il faut trouver les progressistes de chaque communauté et essayer de construire bon an mal an des ponts.

Deuxième point, nous avons beaucoup parlé de droit et je pense que la création du droit, la mise en application du droit, le rappel au droit sont des leviers cruciaux surtout quand le droit évolue comme ça a été le cas ces dernières années. En revanche, ce qui est intéressant, c'est que personne n'a parlé du principe de précaution ni du principe de prévention. Dans le nucléaire, nous savons qu'il est très difficile de construire la causalité car il faut prouver que les gens sont bien morts à cause de cela. Comment appliquer le principe de précaution. Ne devrait-on pas inverser la charge de la preuve ? Le droit n'est-il pas un moyen d'arriver à ça pour qu'on sorte de ce cercle vicieux de démontrer par A+B, c'est trop tard, les gens sont morts ?

Annie Thébaud-Mony : En fait, par rapport à ce qui a été dit sur la Bolivie, j'avais envie de dire que nous n'avons pas à reprocher indéfiniment que l'amiante est dangereux, que les mines quelles qu'elles soient, sont des mines où on sait qu'il y a des excès de cancers liés à un ensemble de polluants si c'en est pas à un ou que l'eau polluée avec des polluants est toxique.

On sait qu'il y a des effets de synergie mais il faut savoir que le seul effet de synergie qui a vraiment été étudié, c'est amiante et tabac. Nous n'avons jamais étudié amiante et rayonnements ionisants ou amiante et autre chose. Ceci dit, il suffit de savoir que deux cancérogènes ensembles, c'est pire qu'un seul. Il n'y a pas besoin d'attendre dans ce cas là une étude épidémiologique. La deuxième

chose, c'est qu'attendre l'étude épidémiologique, c'est un choix qui a été fait au Centre international de Recherche sur le Cancer qui est une agence de l'OMS. En fait, rien n'empêchait l'application des dispositions pour décider qu'un cancérigène devait figurer sur une liste entraînant toute une série de conséquence, comme la liste I de ce fameux CIRC, avec des tests de toxicité, avec de l'expérimentation in vitro puis animale sans attendre qu'on puisse faire une preuve probabiliste du fait que l'amiante tue, les rayonnements ionisants aussi. Parce qu'effectivement, l'épidémiologie, c'est la science du doute par excellence et le doute est manipulable et évidemment il est manipulable par les plus puissants. Nous sommes dans cette situation aujourd'hui. Donc, là je dirais que l'une de nos préoccupations, c'est effectivement le principe de précaution à partir du moment où il y a des expérimentations, qu'on connaît la toxicité des nitrates ou des pesticides. Il n'y a pas de raison d'attendre pour qu'il y ait des décisions politiques. Et ça m'amène au deuxième aspect, je suis tout à fait d'accord aussi sur le fait que les contre-pouvoirs soient présents à l'interne, dans les institutions, même s'il est vrai que nous sommes très minoritaires dans une institution comme l'Inserm. En même temps, je sais qu'il y a des alliances possibles. Je pense à Jean-François Viel sur le travail qu'il a fait à La Hague. Il y a un certain nombre de réseaux qui se constituent en santé au travail. Il y a un réseau de chercheurs, de professionnels, de médecins du travail avec lesquels on sait qu'on peut faire un bout de chemin, c'est vrai aussi avec des médecins hospitaliers et des médecins généralistes. Notre travail de militants c'est de chercher avec les uns et les autres comment faire ce bout de chemin qui permet à un moment donné d'avoir une visibilité et puis de faire pression pour que notamment on n'attende pas que les personnes décèdent pour agir sur ces questions de santé/environnement et de santé/travail.

Question : Que pensez-vous du colloque qui s'est tenu à l'Unesco sur santé et environnement, si vous y étiez ? Il y avait plus de 1 000 personnes venant du monde entier alors je sais que l'ARTAC est parfois assez critiquée par certains mais je voulais avoir votre avis.

Ruth Stegassy : J'y étais mais je vous donnerai mon avis après. Cette question a le mérite de souligner qu'il y a eu à l'Unesco une journée entière sur le thème santé et environnement. Je vous indique également deux livres à paraître en février prochain, l'un de Annie Thébaud-Mony intitulé « Travailler nuit gravement à la santé » et un autre de William Dab, ancien Directeur Général de la Santé, sur « santé et environnement » en Que sais-je. Tout ceci pour vous dire que de fait, c'est un thème qui est en train d'émerger totalement. En guise de conclusion, je voudrais vraiment vous suggérer de réfléchir les uns et les autres à ce que vous, médecins, pouvez faire dans ce tableau dont vous êtes effectivement relativement absents. Je pense que si nous sommes venu aujourd'hui vous voir, c'est dans l'espoir de créer des passerelles, dans l'espoir qu'il y ait des choses possibles à faire et c'est vrai que c'est à vous aussi d'imaginer comment médecins, progressistes, vous pouvez agir.

Michel Brugière : Effectivement, merci à tous d'être venu. Merci, Ruth, d'avoir animé ce forum. La grande leçon que je tire de cette soirée, c'est que nous, médecins, nous sommes quand même très loin de ces problématiques-là pour ce moment. Je pense que ce forum va nous sensibiliser à Médecins du Monde mais qu'il y a énormément de choses à faire : les méthodes médicales un peu fiables et ce n'est pas notre pratique quotidienne. L'autre leçon que je tire aussi,

je le redis. je pense que vous devez tendre la main et que vous devez aller chercher des gens et des médecins en particulier. Merci.